



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 1/2024

Sitzungen vom / Séance du 26.02.2024



ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 26 février 2024

EN SÉANCE PUBLIQUE

I. Questions posées par des conseillers communaux	84
1) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy concernant des déclarations d'un membre du collège échevinal	84
2) Question urgente des groupes LSAP et <i>déi Lénk</i> au sujet des déclarations d'un membre du collège échevinal	84
3) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la liberté d'expression et de la presse	86
4) Question de Madame la conseillère Miltgen au sujet de la lutte contre le sans-abrisme	86
II. Circulation	87
III. Conventions	88
IV. Devis de travaux	90
1) Réaménagement de la rue Nicolas Steffen-Pierret	90
2) Projet de renouvellement du captage de source S04 à Siweburen	92
V. Urbanisme	93
1) Modification ponctuelle du PAP « Rue Joseph Hansen »	93
2) Proposition du ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 84, avenue du X Septembre	93
3) Proposition du Ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 30, rue de la Poste (Café « Um Piquet »)	94
4) Lotissements de terrains	94
VI. Plan de financement pluriannuel	94
VII. Subsidés extraordinaires	97
VIII. Affaires judiciaires	98
IX. Création / suppression de postes	99
X. Motion relative au hissage de drapeaux en guise de solidarité	99

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

XI. Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	100
XII. Affaires de personnel de l'Office social	100

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance publique

I. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy concernant des déclarations d'un membre du collège échevinal

Monsieur François BENOY (déi gréng): Comme de nombreux concitoyens, notamment le président de la Commission des droits de l'homme, je suis indigné par les déclarations inhumaines, racistes, anti-minoritaires, anti-européennes et populistes de Madame l'échevin Beissel, publiées le 23 janvier 2024 dans son émission *Riicht eraus* sur *apart TV*, respectivement sur *youtube*. Sur les ondes de RTL, elle a rajouté le 21 février 2024 des propos sur la restriction de la liberté et contraires à la libre circulation dans l'Union européenne.

Sachant que « *Riicht eraus* » est une émission produite en régie propre, préparée à l'avance et validée pour publication, la déclaration « *Ech hunn dat esou am Eifer des Gefechts gesot* » est peu crédible. Après l'intervention du président du DP (RTL, 21.02.24), Madame l'échevin Beissel s'est excusée de manière peu convaincante en disant : « *Ech entschëllege mech, an ech man dat, well dat lo ugeholl gëtt, datt dat soll gemaach ginn.* » (Radio 100,7, 20.02.24).

Êtes-vous, Madame le bourgmestre, et tous les autres membres du collège échevinal, d'accord avec ces déclarations? Si oui, dans quelle mesure?

Ne partagez-vous pas, ainsi que les autres membres du collège échevinal, mon avis selon lequel de tels propos sont intolérables pour un membre du collège échevinal de la Ville de Luxembourg?

Êtes-vous intervenue auprès de l'échevin concerné pour dénoncer ce comportement inacceptable?

Le collège échevinal peut-il garantir que de telles déclarations d'un de ses membres ne se reproduisent plus, sachant que l'image de la Ville et de ses représentants politiques est en jeu?

Quelles conséquences le collège échevinal tirera-t-il de cette affaire?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le jour où Madame l'échevin Beissel s'est excusée, j'avais eu avec elle une discussion à ce sujet. Connaissant Madame Beissel depuis très longtemps, je suis convaincue que ses excuses étaient sincères. Étant donné que Madame Beissel n'avait parlé ni au nom du collège échevinal, ni au nom de la Ville, ce point était alors clos pour moi quant à la forme.

Concernant le fond de l'affaire, nous avons déjà souvent discuté au sein du conseil communal de la situation existante, qui nous fait des soucis depuis de longues années. Nous sommes très contents que nous venions d'obtenir de l'aide de la part des autorités nationales, une aide que nous avions attendue depuis très longtemps. Personne ne peut nier l'existence de cette problématique. En 2015, un avocat bien connu s'était exprimé à ce sujet en utilisant bien d'autres termes encore. Dans le cadre du procès qui s'en suivait, le tribunal a constaté que « l'instruction menée à l'audience du 1^{er} octobre 2021 a relevé que le problème de la mendicité organisée à Luxembourg-Ville a commencé en 2010 ». Un policier haut en rang « a notamment relevé qu'il s'agit d'une mendicité organisée, comprenant au niveau le plus bas les ramasseurs, puis les

chefs qui se trouvent dans les camps en France, à proximité de la frontière luxembourgeoise, et les vrais chefs, qui se trouvent ailleurs. » Il a notamment expliqué « que le problème ne pouvait pas être arrêté sur le terrain à Luxembourg dans la mesure où les personnes s'y trouvant sont envoyées par les vrais chefs et aussitôt remplacées, le cas échéant ». Une autre personne ajoute qu'« à partir des années 2008 et 2009, une vague de mendiants a submergé la ville de Luxembourg, se manifestant notamment sous une forme de mendicité aggravée ».

Madame Negrini, présidente du syndicat de la Police grand-ducale, a déclaré à ce sujet il y a quelques semaines : « Je pense qu'il existe bien des preuves pour ce type d'infractions [la mendicité agressive]. Ceux qui sont débarqués en ville sont obligés de collecter une certaine somme, faute de quoi ils risquent d'être davantage maltraités. Cela peut aussi expliquer l'agressivité dont certains font preuve ».

Je ne peux qu'espérer qu'ensemble, nous puissions trouver la compréhension nécessaire pour lutter contre la mendicité organisée et ainsi contre la traite des êtres humains. Lors de la prochaine réunion du Comité de prévention communal, nous aurons l'occasion de discuter avec des représentants du Parquet et de la Police grand-ducale des difficultés que rencontrent ces institutions dans cette lutte. Je tiens toutefois à signaler qu'en 2021, un tribunal de Nancy a réussi à condamner dix personnes pour trafic d'êtres humains. Je ne peux donc qu'espérer que toutes les institutions compétentes parviendront, dans un effort commun, à mieux gérer ce problème, qui est malheureusement une réalité.

Je ne peux pas garantir que plus jamais un membre du collège échevinal ou du conseil communal ne tienne des propos qui pourraient choquer d'autres personnes. Je tiens à souligner que l'avocat qui avait été poursuivi du chef de ses propos a été acquitté en première et en deuxième instance. J'espère que tous les membres de cette assemblée sont toujours conscients de ce que fait l'un ou l'autre de ses propres collègues. Je tiens à signaler que le Code pénal interdit les faux témoignages. Avant de faire des déclarations en public, il faut se demander si l'on tient toujours compte du Code pénal et du Code civil.

2) Question urgente des groupes LSAP et déi Lénk au sujet des déclarations d'un membre du collège échevinal

« Madame la Bourgmestre,

Compte tenu du caractère urgent de la question, en raison de l'actualité et de la portée des déclarations, nous vous prions de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour du prochain conseil communal nos questions aux questions urgentes, conformément à l'article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Il y a quatre semaines, l'échevine DP Simone Beissel a tenu des propos racistes, anti-cigale, discriminatoires et erronés dans le cadre de sa propre émission «*Riicht eraus*». Propos pour lesquels Madame Beissel s'est excusée sur Facebook à la suite d'une indignation générale déclenchée dans les médias sociaux. Ses excuses se sont toutefois limitées au fait qu'elle avait choisi le mauvais ton, que les mots pouvaient être perçus comme inappropriés et qu'elle avait dit tout cela «dans le feu de l'action».

Il est clair, au moins depuis l'interview du lendemain sur RTL, que les excuses présentées n'étaient manifestement pas à la base du problème fondamental des déclarations basées sur la xénophobie, la discrimination et la déshumanisation.

Car ici, dans le contexte d'une «excuse», Mme Beissel n'a fait preuve ni de remords ni de discernement lorsqu'elle s'abaisse à juger des ressortissants de Roumanie sur leur apparence : «*Madamm Lemmer, Dir gitt jo bestëmmt och duerch d'Stad,*

Dir gesitt op 30 Meter, wat fir e Genre Leit do um Buedem setzen, wéi déi sech behuelen a wéi se ebe sinn.»

Vient ensuite sa propre vision, très inquiétante, de la privation de liberté et, surtout, son point de vue sur la libre circulation des Européens et l'ouverture des frontières au sein de l'UE, et ce en tant que vice-présidente du Comité des régions : « *De Problem ass just, dass mir keng Infrastrukture méi hunn, wann si (d'Police) de Leit soen, hei, dir musst hei fortgoen; fréier hate mir an all Kommissariat Zelle wou se provisoresch mol eng Stonn hibruecht konnte ginn, fir dass emol kéint kucken... an déi Kommissariat hu mir net méi genuch, där ginn elo neigemaach... an da muss ee kucke, setze mir se op d'Grenz, a vu dass d'Grenzen op sinn ass de Problem, dass se erëm direkt do sinn.»*

Très alarmés par ces déclarations d'une échevine du conseil communal de la ville, nous souhaitons vous poser les questions suivantes :

- Le collègue échevinal soutient-il ces déclarations d'un de ses membres ? Tant celles qui ont été faites dans le cadre de l'émission «*Riicht eraus*» que celles qui ont été faites dans le cadre de l'interview sur RTL ?
- Le collègue échevinal est-il d'avis que l'on pourrait/devrait avoir le droit de mettre quelqu'un en cellule s'il est assis quelque part où il n'est pas le bienvenu ?
- Le collègue échevinal partage-t-il l'avis selon lequel un certain groupe de personnes peut être défini et réduit par un certain type de comportement ?
- Est-ce que le collègue échevinal estime que les citoyens de l'UE mendians devraient pouvoir être conduits à la frontière et expulsés sans autre forme de procédure s'ils se trouvent devant des entrées d'immeubles ? Le collègue échevinal estime-t-il que l'ouverture des frontières au sein de l'UE ne soit valable que pour certains Européens ?

Nous vous prions d'agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de nos meilleures salutations.

Afonso Antonia, Boisanté Gabriel, Miltgen Maxime - Stater Sozialisten

Nathalie Oberweis - déi Lénk Stad »

Madame Maxime MILTGEN (LSAP): Depuis la mi-décembre, beaucoup de choses se sont passées et beaucoup a été dit. Malheureusement, l'accent n'est plus mis sur le problème fondamental, à savoir l'accroissement de la pauvreté. Les solutions proposées tendent de plus en plus vers le populisme et vont de la provocation à un discours autoritaire du genre «*Nous contre eux*» ou «*Ce qui nous est propre contre ce qui nous est étranger*». Madame Colette Mart a souligné dans un post Facebook que cela risque de détruire nos chances d'aborder ensemble les problèmes existants. Il ne s'agit plus seulement de l'interdiction de la mendicité, mais du fait qu'en tant que société, nous risquons de glisser dans une direction dangereuse. Dans le discours politique, il y a des mots et des déclarations qui auraient été impensables il y a dix ans et qui commencent à devenir la norme. Certains hommes politiques du centre adoptent discrètement un discours qui, il y a quelques années, était réservé aux partis extrêmes. Pourquoi ? Parce que ce discours est la garantie de susciter des émotions, de diviser la société et, surtout, de détourner l'attention des vrais problèmes que nos partis – et je n'exclus pas le LSAP – n'ont pas réussi à résoudre. Nous glissons vers un discours dangereux parce que nous voulons cacher notre incapacité à résoudre les nombreux problèmes réels, qu'il s'agisse du manque de logements abordables, de l'augmentation de la pauvreté (avec 20 % de *working poor*), de l'écart entre les riches et les pauvres, de l'énorme consommation de ressources, du changement climatique, etc. C'est pourquoi nous nous occupons de plus en plus de problèmes fictifs.

Dans le débat, on accepte que des problèmes fondamentaux ne soient pas résolus et que la cohésion sociale s'affaiblisse de plus en plus, jusqu'au point d'éclater. C'est pourquoi il est important de se poser des questions et de prendre clairement position. Car même sans intention malveillante, certaines déclarations comme celles faites dans le cadre de l'émission «*Riicht eraus*» et d'une interview sur RTL (il était notamment question de «*duerchfidderen*» et il a été déclaré que «*on voit à 30 mètres quel genre de personnes sont assises par terre, comment elles se comportent et 'wéi se ebe sinn'*») peuvent nuire à notre État de droit, être blessantes et discriminatoires et avoir pour conséquence de renforcer des forces politiques dangereuses.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk): La ville appartient à tout le monde. Les personnes assises dans la rue font également partie de la ville, tout comme les personnes qui traversent chaque jour la frontière pour se rendre au Luxembourg – dans un certain sens, elles sont également des frontaliers. Les déclarations méprisantes d'une responsable politique de la Ville de Luxembourg sont inacceptables. D'ailleurs, les déclarations faites par certaines personnes ne sont plus vraiment discrètes. Je suis également d'avis que les excuses de Madame l'échevin Beissel étaient plutôt en demi-teinte. Le problème réside dans les opinions racistes sous-jacentes : dire qu'un certain groupe de personnes présente certaines caractéristiques et se comporte d'une certaine manière est la définition centrale du racisme. Cela m'a choquée, comme beaucoup d'autres personnes. Nous voulons que le collègue échevinal nous dise s'il se distancie de ces opinions racistes. Je me demande si certaines décisions, comme l'interdiction de la mendicité, ne sont pas également basées sur de telles opinions racistes. Cela m'inquiète vraiment.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je voudrais tout de suite répondre à l'accusation selon laquelle le discours sur la mendicité serait basé sur des considérations racistes. Je propose à l'opposition, et notamment à nos amis du groupe *déi Gréng*, de s'adresser à l'ancien ministre de la police, Monsieur François Bausch, pour lui demander quelles étaient ses motivations à l'époque lorsqu'il a déposé, le 23 octobre 2023, un projet de loi sur la sécurité. La préoccupation en soi est tout à fait légitime, car il est vrai que cette ville appartient à beaucoup de gens – mais elle appartient aussi aux gens qui ne veulent pas avoir peur de se promener dans les rues. Le projet de loi mentionné porte sur la sécurité, l'ordre public et la vidéosurveillance dans les trains, les bus et le tramway. L'article 7 du projet de loi stipule que «*Seules les sanctions administratives peuvent être prévues par le ministre pour les faits suivants : [...] 14. Le fait de mendier.*» Il n'y est donc pas question de mendicité organisée ou agressive, mais de mendicité en général. Lorsque M. Bausch était ministre de la Police, nous avons eu une très bonne collaboration et il a réussi à faire voter en juillet 2022 la loi permettant à la police d'intervenir lorsque des personnes dorment dans les entrées d'immeubles. La loi est extrêmement claire – l'exécution l'est moins. Les mesures ne visent pas un groupe particulier de personnes, mais sont basées sur des faits : on m'a transmis au moins deux kilos de documents et de photos de réclamations. Ceux qui peuvent tenter d'encadrer efficacement cette situation – car nous ne la maîtriserons probablement jamais totalement – sont nos institutions nationales. Et pour cela nous avons des lois. Ce n'est d'ailleurs pas le collègue échevinal ou le bourgmestre qui peut faire en sorte qu'une personne soit placée temporairement en cellule, mais la police, et ce dans les cas suivants : «*La police peut procéder à la mise en détention administrative d'une personne majeure qui compromet l'ordre public ou qui constitue un danger pour elle-même ou pour autrui et en avise immédiatement le ministre ou son délégué*». (art. 14 de la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale).

En ce qui concerne la question de savoir si le collègue échevinal est d'avis qu'il devrait être possible d'expulser des

personnes du territoire national : ce n'est pas la commune qui décide si une personne séjourne légalement au Luxembourg ou non. L'article 6 de la loi du 29 août 2008 portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration dispose que: « (1) Le citoyen de l'Union a le droit de séjourner sur le territoire pour une durée de plus de trois mois s'il satisfait à l'une des conditions suivantes:

1. il exerce en tant que travailleur une activité salariée ou une activité indépendante;
2. il dispose pour lui et pour les membres de sa famille tels que visés à l'article 12, de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale, ainsi que d'une assurance maladie [...] ». Comme je l'ai dit, cette loi date de 2008 et n'est donc pas très ancienne. L'article 25 de la loi dispose que : « (1) En cas de non-respect des conditions visées à l'article 24, paragraphes (1) et (2) ou en cas d'abus de droit ou de fraude, le citoyen de l'Union et les membres de sa famille peuvent faire l'objet d'une décision de refus de séjour, d'un refus de délivrance ou de renouvellement d'une carte de séjour ou d'un retrait de celle-ci et, le cas échéant d'une décision d'éloignement. » Voilà pour la situation juridique.

Je voudrais souligner qu'aucune autre commune du pays ne fait autant que la Ville de Luxembourg pour aider les personnes sans domicile fixe ou qui se trouvent dans une situation financière ou humaine difficile. Je ne citerai que le « Bistrot Courage » à Bonnevoie et le « Bistrot social » à la rue Willy Goergen – deux exemples de projets où l'idée est venue de la Ville, où la Ville a pris l'initiative. C'est la Ville qui a mis des locaux à la disposition des associations qui gèrent ces structures, et c'est la Ville qui paie le personnel qui s'occupe chaque jour des clients. Malheureusement, on fait souvent comme si ces offres émanaient des associations respectives. La Ville a lancé une multitude de projets en faveur des sans-abris. Nous ne pouvons donc pas être accusés de rester inactifs. Nous poursuivrons nos efforts pour mieux gérer les situations qui ont dégénéré.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR): On vient de faire de longs discours pour poser une brève question. A mon avis, ce n'est pas le but des questions posées au collège échevinal.

3) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la liberté d'expression et de la presse

Madame Christa Brömmel (déi gréng): Depuis quelques années, des rumeurs circulent, disant que la Ville de Luxembourg interdit à ses partenaires conventionnés de parler ouvertement aux journalistes ou de prendre position sur des questions politiques. Mon étonnement fut grand quand, dans un reportage sur l'impact de l'interdiction de la mendicité sur les personnes sans abri, diffusé le 22 janvier à 08h22 à la radio 100.7, la journaliste disait : « Je ne suis pas autorisée à lui parler seul [= à l'éducateur, M. Vujovic]. Monsieur Christopher [Christof] Mann et Madame Corinne Cahen sont présents. Nous restons assis à l'intérieur, car en tant que journaliste, je ne suis pas autorisée à accompagner les travailleurs de rue sur le terrain. Cela pour protéger la vie privée des gens. L'ambiance dans la pièce est tendue et, au plus tard au moment où je pose mon micro sur la table, on sent l'épaisseur de l'air dans la pièce. Maintenant, personne ne veut dire quelque chose de mal. »

Il ne fait aucun doute qu'il faut faire preuve, dans le cadre des relations avec la presse, d'une certaine prudence concernant la vie privée des personnes vulnérables et la relation de confiance de ces personnes avec les professionnels du Service Streetwork. Cependant, l'échange entre la journaliste et le professionnel, à la limite en présence d'un représentant de la direction concernée respectivement du service presse, semble être tout à fait l'intérêt légitime d'un journaliste. La

présence d'un échevin ou du chef de service peut être ressentie par les participants à l'interview comme une intimidation ou une entrave, respectivement une restriction à la libre expression des personnes concernées et au travail indépendant de la presse.

- Le collègue échevinal peut-il confirmer que la Ville ait refusé à la journaliste de parler seule à l'éducateur actif auprès de l'association Inter-Actions ?
- Si oui, estimez-vous que ce refus soit en accord avec la liberté de la presse ?
- Une éventuelle interdiction de parler à la presse est-elle spécifiée dans les conventions qui règlent la collaboration entre la Ville et des acteurs non-étatiques du secteur social, respectivement ces acteurs sont-ils invités formellement ou informellement à ne pas parler aux journalistes ou à d'autres personnes ?
- Qu'en est-il d'autres domaines dans lesquels la Ville a conclu des conventions avec des associations (culture, sports, domaine éducatif, etc.), et des fonctionnaires et employés de la commune ?
- Le collège échevinal entend-il mettre fin à cette pratique qui entrave le rôle de la presse et est contraire à l'esprit de l'article 23 de la Constitution, qui garantit la libre expression et la liberté de la presse?

Madame l'échevin Corinne CAHEN: J'étais surprise du contenu de ce reportage, car je n'avais pas eu l'impression qu'il y ait eu une atmosphère lourde. Je voudrais préciser que la directrice d'InterActions a également assisté à cet entretien. Il s'agissait d'une discussion tout à fait normale. Le Service Communication et Relations publiques m'a informée qu'il estime que la présence d'un responsable politique est nécessaire au cas où une question d'ordre politique serait posée. En tant qu'ancienne journaliste, je comprends tout à fait votre souci. J'ai dit au service compétent qu'à l'avenir, je ne serais présente que si ma présence était expressément demandée par le journaliste respectif. Madame la conseillère Brömmel a souligné à juste titre que le travail sur le terrain est un sujet très sensible. Il nous a préoccupés quand j'étais ministre de la Famille, et il nous préoccupe toujours. Il n'est interdit à aucun journaliste de parler avec les travailleurs de rue. Nous avons seulement demandé à ces derniers de ne pas faire leurs tournées en compagnie d'un journaliste, car cela risque de miner durablement la relation de confiance entre le client et le travailleur de rue, qui a souvent mis beaucoup de temps à s'établir.

4) Question de Madame la conseillère Miltgen au sujet de la lutte contre le sans-abrisme

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : La pauvreté et le sans-abrisme sont en croissance à Luxembourg-Ville. La Ville est confrontée à la triste réalité que de plus en plus de personnes doivent vivre dans la rue. Pour citer Madame le bourgmestre dans ce contexte : « Il y a des moyens bien plus respectueux que de laisser des gens dans la rue ». En même temps, Madame le bourgmestre souligne que « notre offre est énorme, nous avons énormément de structures d'accueil, mais il y a un certain nombre de personnes qui ont besoin d'une aide psychiatrique et médicale, et pourtant des lits sont disponibles chaque nuit. Nous pouvons offrir quelque chose aux gens, mais ils doivent aussi vouloir l'accepter ». Ou encore : « Nous avons affaire à des personnes qui ne veulent pas accepter d'aide ».

Interrogées sur des déclarations de ce genre, de nombreuses personnes concernées indiquent qu'il y a différentes raisons pour lesquelles elles ne veulent pas aller dans un centre d'hébergement d'urgence. A titre d'exemple, je voudrais citer le témoignage de Michelle sur RTL, qui parle en son nom et de ses amis et explique les raisons pour lesquelles le groupe préfère dormir dans la rue plutôt que dans une structure de

la *Wanteraktioun* : « (...) Les uns sont un peu plus propres, d'autres sont vraiment plutôt dégoûtants. On ne veut vraiment rien avoir à faire avec qui que ce soit là-bas. Et puis il y a ceux qui sont vraiment très dépendants de la drogue, ceux qui ne font vraiment plus attention à rien, et ce n'est pas si agréable pour les autres. C'est exactement ce qui se passe dans des endroits comme celui-là. Et je me tiens loin de cela, par exemple. »

Les constatations de Madame le bourgmestre et les témoignages des personnes concernées peuvent mener à la conclusion que les structures d'aide existantes ne constituent pas une aide appropriée pour toutes les personnes concernées.

C'est également la conclusion d'un rapport de synthèse de la Commission européenne sur le programme *housing first*, qui indique que « la prise en charge des sans-abris chroniques par des mécanismes traditionnels s'est avérée moins efficace ». Le groupe *housing first* présentait un taux élevé de maintien dans le logement après un an (93 %).

- Comme le rapport de synthèse de la Commission européenne montre que différents projets pilotes dans l'UE portent leurs fruits et présentent un taux de maintien dans le logement très élevé, que le modèle finlandais connaît un grand succès et que ce modèle répond parfaitement à l'exigence de Madame le bourgmestre « d'une manière plus respectueuse que de vivre dans la rue » : la Ville veut-elle mettre en œuvre le modèle du *housing first* à grande échelle ?
- La Ville a-t-elle déjà son propre programme *housing first* et si oui, de combien d'unités de logement s'agit-il ?
- Si non, est-ce que de tels projets sont en cours de planification, et si oui, quand pourrait-on s'attendre à leur présentation ?
- Si non, y a-t-il un ou plusieurs projets sur le territoire de la ville dans le cadre du projet *housing first* du ministère de la Famille, et existe-t-il une collaboration entre la commune et le ministère ? Y aurait-il une possibilité de travailler en parallèle sur des projets propres afin de résoudre plus rapidement la situation précaire de nombreuses personnes ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN: Madame la conseillère Miltgen a souligné à juste titre que le plus important pour les sans-abris, c'est d'avoir un chez-soi. La Ville et ses partenaires du secteur social proposent déjà une offre de logements très large et variée. Certains de ces logements correspondent exactement à la définition du *housing first*, tandis que d'autres sont très proches de ce type de logements, à la différence près que certains bâtiments disposent d'une cuisine commune.

Je voudrais rappeler que les logements de type *housing first* sont mis à la disposition des personnes concernées – qui ne doivent pas remplir d'autres conditions que de disposer de droits sociaux au Luxembourg – sans qu'il leur soit demandé d'arrêter de consommer de la drogue ou de l'alcool ou de gérer leurs problèmes psychiatriques.

Il existe une structure, gérée par le CNDS (Comité national de défense sociale), qui comprend exclusivement des logements de type *housing first*. Une enquête a permis de constater que les problèmes de dépendance des clients ont fortement diminué depuis leur séjour dans un tel logement.

Madame la conseillère Miltgen a mentionné à juste titre le modèle finlandais, qui joue un rôle de modèle et auquel la Ville doit s'inspirer.

La Ville dispose de centaines de chambres, p.ex. 105 chambres meublées, les logements du projet « Les niches »,

une soixantaine de lits dans le cadre du projet « Les chronifiés » de la Caritas, etc.

Il existe différents niveaux de logements *housing first*. Certaines personnes n'ont plus besoin du tout d'un encadrement, alors que d'autres clients ont besoin de l'aide d'un éducateur ou d'un assistant social. Dans le cadre du projet « Les niches », l'association « Jugend- an Drogenhëllef » gère une centaine de logements où habitent des personnes qui étaient toxicomanes, le sont encore ou participent au programme de méthadone, et qui ont besoin d'un suivi.

Le collège échevinal a la volonté claire de créer davantage de logements *housing first*, notamment en les intégrant dans les grands projets de construction, afin de répartir ces logements sur le territoire de la capitale et de favoriser l'inclusion sociale des personnes concernées.

Je connais depuis longtemps la personne sans-abri mentionnée par Madame la conseillère Miltgen, et j'ai un bon contact avec elle. Elle n'était pas prête à dormir dans une structure de la *Wanteraktioun* en raison des règles qu'il faut y respecter. Je peux vous informer que la Ville de Luxembourg a réussi à trouver une solution pour elle et ses trois amis. Ils habitent maintenant dans un bâtiment que nous avons mis à leur disposition, à condition que les voisins n'aient pas de raison de se plaindre. Nous avons pris la décision de tenter ce projet, sachant que les personnes concernées veulent elles aussi vivre en paix et en tranquillité.

Il y a aussi de bonnes nouvelles concernant un homme qui a dormi pendant des années dans un abribus près de la cathédrale. Il a fallu des années pour qu'il accepte l'aide des travailleurs de rue, mais finalement, il s'est laissé convaincre d'emménager dans un logement *housing first*. Depuis, il a retrouvé une vie totalement autonome.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER: Le point des questions posées par des conseillers communaux est terminé. Nous reviendrons sur ce sujet dans le cadre de la Commission de l'action sociale, de l'inclusion et des personnes âgées.

Madame Christa Brömmel (déi gréng): Une partie de ma question n'a pas encore reçu de réponse: quelle est la procédure à suivre lorsque des fonctionnaires de la Ville sont interpellés par la presse ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER: Nous n'avons jamais eu de problème à ce sujet. Comme vous le savez, la Ville dispose d'un grand Service Communication et Relations publiques qui, en cas de demande de la part de journalistes, se charge d'obtenir les informations nécessaires auprès des services compétents et de les transmettre le plus rapidement possible. Lorsqu'il s'agit de questions politiques, le collège échevinal prend lui-même position, puisqu'il en assume la responsabilité politique. Nous répondons également aux questions de toutes sortes des journalistes lors du *City Breakfast* mensuel.

II. CIRCULATION

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Nous soutiendrons les présents règlements de circulation. Je profite de l'occasion pour revenir sur une déclaration de Monsieur l'échevin de la mobilité Goldschmidt dans une interview accordée au quotidien « Luxemburger Wort ». A la question de savoir si la Ville de Luxembourg, à l'instar de la Ville de Paris, avait l'intention d'introduire des tarifs de stationnement plus élevés pour les SUV, Monsieur l'échevin Goldschmidt a répondu que ce ne serait plutôt pas le cas. Mais il a également déclaré qu'il pourrait envisager d'augmenter le tarif pour la délivrance d'une deuxième vignette de stationnement résidentiel par

ménage ou de rendre la première vignette payante. Est-ce qu'il s'agit de la position du collège échevinal ? La déclaration échevinale ne contient aucune déclaration à ce sujet. Il serait dès lors important de mener une discussion y relative.

Je me permets de revenir sur une question concernant la piste cyclable Stadion - Kockelscheuer, question que j'avais déposée le 28 février 2022. Dans sa réponse, Monsieur l'échevin Goldschmidt avait indiqué que la Ville participerait à hauteur de 50 % aux frais de ce projet et que des discussions étaient en cours entre la Ville, le ministère de l'Environnement et la commune de Roeser, cheffe de file pour l'exécution des travaux. Dans une interview, le bourgmestre de la commune de Roeser a déclaré que les discussions avec le ministère de l'Environnement et la Ville de Luxembourg s'étaient jusqu'à présent déroulées à son entière satisfaction et que le ministre de l'Environnement était convaincu de l'utilité de la piste cyclable. On lit maintenant que l'ancien Premier échevin de la Ville de Luxembourg, dans sa nouvelle fonction de ministre de l'Environnement, veut bloquer le projet. Serait-il possible d'obtenir des informations sur l'avancement de ce projet ?

Depuis fin 2022, nous attendons le plan de mobilité de la Ville. On nous a sans cesse renvoyés à la période après les élections, après les vacances d'été, en octobre 2023 et dernièrement, on nous a dit que le plan serait présenté au conseil communal après les vacances de carnaval 2024. Quand le plan de mobilité sera-t-il enfin présenté à la commission compétente et au conseil communal ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Monsieur le conseiller Benoy profite toujours du point « Circulation » de l'ordre du jour pour poser toutes sortes de questions et faire des remarques concernant la mobilité. J'y répondrai volontiers.

J'avais dit que le conseil communal serait saisi du plan de mobilité après les vacances de carnaval et avant les vacances de Pâques 2024. Le plan sera présenté au conseil communal lors de la réunion du 25 mars 2024. Il va de soi que la commission des transports en sera saisie au préalable.

En ce qui concerne la piste cyclable évoquée par Monsieur le conseiller Benoy, il y a eu un échange de courriers qui aurait pu laisser présager un refus. Les discussions entre la Ville de Luxembourg, la commune de Roeser et le ministère de l'Environnement portent encore sur les mesures de compensation prévues par la loi. Comme des travaux préparatoires doivent encore être effectués le long de la route, les travaux ne pourront commencer qu'en automne de cette année. Il n'y a pas de divergences entre les deux communes et le ministère de l'environnement. La piste cyclable Stade - Kockelscheuer représente une liaison cyclable importante. Les travaux seront réalisés sous la direction de la commune de Roeser.

Dans l'interview que j'ai accordée au quotidien mentionné, j'ai fait remarquer, à propos de l'augmentation des tarifs de stationnement pour les SUV à Paris, que seulement 5 à 6 % des électeurs avaient exercé leur droit de vote. Au lieu des 800 à 900 bureaux de vote habituels, seuls 38 bureaux avaient été mis en place, une démarche que je ne qualifierais pas forcément de sérieuse. Par ailleurs, le résultat de l'élection n'est pas transposable un à un à la ville de Luxembourg. Dans notre Code de la route, il est question de véhicules de plus et de moins de 3,5 tonnes. Les SUV – par ailleurs une appellation commerciale – n'y sont pas cités. Cela signifierait également que les voitures électriques, qui ont un poids plus important en raison de la batterie intégrée, seraient plus rapidement soumises à un « tarif SUV » que les voitures qui émettent plus de polluants. Pour le moment, la Ville de Luxembourg n'a pas l'intention d'introduire des tarifs de stationnement plus élevés pour les SUV. Cela n'empêche pas que nous allions réfléchir au sein du collège échevinal à la question de savoir, par exemple, si les parkings P&R doivent encore rester gratuits, si nous ne devons pas prélever par exemple une taxe de 1 €

ou encore procéder à des adaptations au niveau du stationnement résidentiel. Il s'agissait d'idées qui n'ont pas encore été discutées au sein du collège échevinal. Sur la base du plan de mobilité communal, nous allons nous pencher sur le sujet au sein du collège échevinal, et il est possible que des adaptations soient apportées dans les mois ou années à venir.

Les règlements de circulation qui comprennent la fermeture temporaire de trottoirs dans le cadre de travaux sont approuvés, les représentants du LSAP s'abstenant. Les autres règlements temporaires et les modifications définitives du règlement communal de circulation sont approuvés à l'unanimité.

III. CONVENTIONS

- 1) Convention conclue entre la Ville et la société BRO Invest S.A. en vue de la réalisation du PAP « Dernier Sol CH » (BO-09A) concernant des terrains situés dans le secteur de la route de Thionville (N3) et de la rue Dernier Sol. Le PAP en question a été approuvé lors de la réunion du conseil communal du 31 janvier 2022. Des terrains d'une contenance de 17,01 ares (85,74 %) sont destinés aux terrains à bâtir, alors qu'une superficie de 2,83 ares est destinée aux routes et aux équipements publics (14,26 %). Les terrains à destination publique, à savoir 2,83 ares (14,26 %), sont cédés gratuitement à la Ville.

Une particularité réside dans le fait que le PAP « BO-09A » et les PAP NQ « BO-09 » et « BO-09B » forment un îlot cohérent faisant partie du plan directeur "SD BO-09". Étant donné que la viabilisation du PAP « BO-09 » doit avoir lieu avant la viabilisation de ces deux autres PAP, et afin de simplifier la mise en œuvre du PAP, la Ville avait accepté un préfinancement partiel. Dans la présente convention, la société BRO Invest S.A. s'engage à rembourser les frais de cession de terrains de 26.554.- €, ainsi que les frais de viabilisation de 257.683.- € préfinancés par la Ville. Ces montants sont adaptés à l'indice actuel des prix à la consommation. La convention intègre les dernières modalités relatives aux quotas de logements à coût modéré à mettre en œuvre. Les travaux de voirie et les équipements publics nécessaires à la viabilisation du PAP seront réalisés par le promoteur sous le contrôle et la surveillance de la Ville. L'ensemble des travaux est réalisé aux frais du promoteur, qui est responsable vis-à-vis de la Ville de l'exécution et du financement de l'ensemble des travaux.

La convention est approuvée avec l'abstention de Madame la conseillère Oberweis (déi Lénk).

- 2) La société Promogroup S.A. cède à la Ville, à titre gratuit, un terrain (« place voirie », 8 centiares) situé aux abords de la rue Adolphe. But : régularisation foncière de la rue et du trottoir.
- 3) La société Carrières 10 s.à r.l. cède gratuitement à la Ville une bande de terrain (« place voirie », 3 centiares). But : élargissement du trottoir aux abords de la rue des Carrières.
- 4) Un particulier cède à la Ville, à titre gratuit, une bande de terrain (« place voirie », 6 centiares) dans la rue Richard Wagner. But : élargissement du trottoir.
- 5) Au lieu-dit « Kroitchespesch », la Ville acquiert auprès de l'Etat deux terrains d'une superficie respective de 29 centiares et 2,38 ares, alors que l'Etat cède en contrepartie un terrain de 6 centiares à la Ville. La valeur des terrains étant estimée respectivement à

73.425 € et 1.650 €, la Ville verse une compensation de 71.775 € à l'État. But : construction d'un bassin de rétention aux abords de la rue de la Barrière. En vue de la construction et de l'entretien de la conduite ainsi que pour la réalisation et l'exploitation du bassin de rétention, une servitude est établie à titre gratuit le long de la rue de la Barrière à charge du Domaine de l'État (parcelles n° 627/67183 et 626/6180) et au profit des terrains de la Ville (parcelles n° 626/6179, 627/6181 et 627/6182).

- 6) La Ville acquiert auprès de particuliers un terrain (« terre labourable », 19,34 ares) sis rue Mathias Hertert. Prix : 1.600.000 €. But : arrondissement de la propriété communale en vue de la mise en œuvre du PAG dans une zone PAP NQ à Beggen.
- 7) Avenant au contrat de bail du 8 juillet 1988 aux termes duquel la Ville donne à bail à la société Arts et textiles s.à r.l. un local commercial sis 7, rue Chimay. Le local comprend un magasin au rez-de-chaussée (95 m²), un dépôt de deux pièces à la cave (42 m²) et deux locaux de séjour avec WC et lavabo à l'arrière du magasin (14 m²). L'avenant prend cours le 1^{er} janvier 2024 et est renouvelable par tacite reconduction.

Le contrat de bail avait été conclu le 10 juin 1988 entre la Ville et la personne qui exploite encore actuellement le magasin, en son nom propre. L'avenant a pour but de remplacer, dans le contrat de bail, la locataire actuelle par la société Arts et textiles s.à r.l., ceci à la demande de la locataire actuelle. Le loyer actuel (2.628 €) et les avances (50 €) sont payés par la société. L'avenant prévoit également une indemnité d'éviction d'un montant correspondant à six mois de loyer.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 8) Convention entre la Ville et la Croix-Rouge luxembourgeoise réglant les modalités de l'aide financière et logistique fournie par la Ville dans le cadre de l'organisation des éditions 2024, 2025 et 2026 du Bazar de la Croix-Rouge. Comme le bazar se déroule sur le territoire de la capitale, la Ville a décidé de prendre en charge une partie des frais d'organisation (montant forfaitaire de 55.000 € par année) et d'apporter un soutien logistique (mise à disposition gratuite d'un maximum de 50 praticables et de 150 garnitures de tables et de bancs). Une reconduction tacite de la convention n'est pas possible.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : Cette convention est conclue pour les années 2024, 2025 et 2026. La Ville participera chaque année à hauteur de 55.000 € aux frais d'organisation et fournira un soutien logistique. La commission consultative compétente a émis un avis favorable à l'unanimité. Le groupe CSV salue cette convention. Le bazar de la Croix-Rouge est un événement convivial, familial et solidaire.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je ne peux que me rallier aux propos de l'oratrice précédente. Le bazar de la Croix-Rouge est un événement solidaire et social qui attire de nombreux visiteurs année après année. Nous soutiendrons bien entendu la présente convention. Nous regrettons seulement qu'aucun représentant de la Croix-Rouge n'ait été présent à la réunion de la commission consultative pour nous donner son point de vue sur l'organisation de l'événement.

Il serait judicieux de conclure également une convention d'une durée de trois ans avec d'autres acteurs que nous soutenons depuis des années.

Lors de la réunion de la commission, nous avons appris que la Croix-Rouge soumet chaque année un rapport sur l'événement. Les bénéfices réalisés lors du bazar sont reversés à des

institutions sociales. Le rapport devrait fournir des informations à ce sujet.

En commission, il a également été question du défi que doit relever la Croix-Rouge en organisant un événement « sans plastique » d'ici 2025. L'association réfléchit déjà à la manière d'atteindre cet objectif. *déi gréng* proposent que l'obligation imposée par la loi, qui entrera en vigueur en 2025, soit inscrite dans les conventions à conclure avec les acteurs sociaux et les associations, afin que ces dernières s'engagent à respecter cette obligation. La Ville devrait également se doter d'une stratégie pour aider les associations à respecter cet objectif « zéro déchet ». Par exemple, la Ville ne dispose pas encore d'un « Spullweenchen ». Est-ce qu'elle a la volonté d'en acquérir un ?

Nous souhaitons à la Croix-Rouge beaucoup de succès pour les prochaines éditions du bazar.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les contraintes environnementales évoquées par Madame la conseillère Brömmel faisaient l'objet d'une question adressée au collège échevinal. Comme il n'a plus été possible de répondre à cette question pendant l'heure des questions d'aujourd'hui, je donne la parole à Monsieur l'échevin de l'environnement Maurice Bauer.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je propose de répondre en détail à la question posée lors d'une prochaine séance.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 9) Convention entre la Ville de Luxembourg et l'association « Wunnengshëllef a.s.b.l. » relative au projet « Logements pour stagiaires », qui consiste en la mise à disposition de logements à des étudiants en stage à Luxembourg. Jusqu'à présent, le projet avait été géré par l'association « Wunnraum fir Stagiairen ». Dans ce cadre, la Ville avait mis à la disposition de l'association trois maisons (situées 197, rue de Beggen, 27, rue de la Tour Jacob et 439, route de Longwy). Par courrier du 7 mars 2023, l'association « Wunnraum fir Stagiairen » a informé la Ville qu'elle devait arrêter le projet en question en raison du manque de volontaires prêts à en assurer l'administration et la gestion quotidienne. L'association « Wunnengshëllef » s'est déclarée d'accord pour reprendre le projet, mais elle a besoin d'un soutien financier de la part des pouvoirs publics.

Afin d'assurer la continuité du projet, la Ville a proposé son soutien financier. Selon la convention, l'association « Wunnengshëllef » sera responsable de la gestion des bâtiments, ainsi que de la location des chambres aux stagiaires. Elle s'engage à louer les chambres en priorité aux stagiaires travaillant sur le territoire de la capitale. La Ville s'engage à participer aux coûts du projet en prenant en charge les frais de personnel d'un agent éducatif (carrière C6 du contrat collectif de travail du secteur SAS), un forfait de 7,5 % des frais de personnel pour frais de gestion, ainsi que les frais de fonctionnement et les frais de nettoyage. En contrepartie, l'association s'engage à reverser chaque année à la Ville tous les revenus générés par la mise à disposition des chambres aux stagiaires. La convention est conclue pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et sera reconduite tacitement d'année en année.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : L'association « Wunnraum fir Stagiairen », qui est active depuis 1992 et qui gère une vingtaine de chambres pour stagiaires sur le territoire de la capitale, nous a informés de sa décision de mettre fin au projet en raison du manque de bénévoles. Il faut saluer le fait que l'association « Wunnengshëllef a.s.b.l. » ait accepté de

reprenre le projet avec le soutien financier de la Ville à partir du 1^{er} avril 2024.

Les loyers des logements pour stagiaires se situent entre 400 et 800 € par mois. L'attribution ne se fait pas sur la base de critères sociaux. Au sein de la commission consultative, nous nous sommes interrogés sur la capacité des jeunes stagiaires à payer ce loyer, en fonction de leur pays d'origine. Beaucoup de ces stagiaires travaillent dans ce que l'on appelle les « Big 4 ». Dans ce contexte, nous nous sommes demandés si l'information sur l'offre de logements pour les stagiaires atteignait également d'autres secteurs professionnels. Le Service Jeunesse et Intervention sociale nous a assurés que la publicité était très transparente et qu'elle était faite sur différentes plateformes afin d'atteindre de nombreux jeunes.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Il faut saluer le fait que la « Wunnengshëllef » ait accepté de reprendre le projet et que les stagiaires puissent obtenir une chambre à un loyer abordable. Le projet montre l'importance du bénévolat, surtout dans un contexte où l'engagement bénévole diminue. Il est louable que la Ville ait répondu à la demande de l'association et qu'elle participe aux frais du projet. Il reste à espérer qu'il restera possible de trouver des bénévoles et que le cadre nécessaire sera créé au niveau national pour que les citoyens trouvent le temps de s'engager bénévolement, afin que de telles associations puissent encore exister à l'avenir.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Nous saluons également la présente convention. La Ville s'engage à participer aux coûts du projet et à prendre en charge, entre autres, les frais de salaire d'un agent éducatif. Pourquoi avoir opté pour un poste de la carrière C6, une catégorie salariale inférieure ? Une seule personne suffira-t-elle pour gérer le travail administratif à effectuer ?

Y a-t-il des listes d'attente ? Comme on peut supposer que les stagiaires qui travaillent auprès des « Big 4 » reçoivent un salaire, on peut se demander si nous ne ferions pas bien d'introduire des critères d'attribution des logements.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Je vous remercie de votre large approbation. Actuellement, 23 logements pour stagiaires sont disponibles. L'association « Wunnengshëllef », qui reprend le projet, a demandé un poste C6.

Je comprends le souci d'introduire des critères d'attribution des logements. Même si l'attribution ne se fait pas sur la base de critères sociaux, on veille à ce que les étudiants effectuent leur stage dans une entreprise établie sur le territoire de la capitale. Il convient de noter que le *turn-over* est relativement important : en 2021, 83 contrats de location ont été conclus. En moyenne, un stagiaire reste 112 jours dans le logement. En 2021, la durée de séjour la plus courte était de 30 jours, la plus longue de 18 mois. Quatre cinquièmes sont des jeunes âgés de 19 à 25 ans et 17 % des personnes âgées de 25 à 34 ans. Il s'agit donc surtout de jeunes qui acquièrent une première expérience professionnelle et qui se voient éventuellement proposer un contrat de travail par l'entreprise où ils ont effectué leur stage ou qui trouvent un emploi ailleurs.

Nous partageons la crainte d'un recul du bénévolat. La Ville soutient le bénévolat en aidant financièrement les associations locales par le biais de subsides.

La convention est approuvée à l'unanimité.

10) Les conventions conclues au cours de l'année 2023, ayant pour objet d'accorder de nouvelles concessions funéraires sur les différents cimetières de la Ville, sont approuvées à l'unanimité. En 2023, 125 concessions ont été accordées pour une durée de 30 ans et 183 pour une durée de 15 ans. En outre, 66 concessions

pour des tombes cinéraires / cases au columbarium et emplacements dans le cimetière forestier de Cessange ont été délivrées. Six transcriptions de concessions ont été enregistrées.

IV. DEVIS DE TRAVAUX

1) Réaménagement de la rue Nicolas Steffen-Pierret

Le conseil communal est appelé à approuver un devis d'un montant de 3.497.000 € en vue du réaménagement de la rue Nicolas Steffen-Pierret. Le projet prévoit le renouvellement et le renforcement des infrastructures avec un réaménagement de la surface.

Services de la Ville de Luxembourg

- Service Voirie : réaménagement complet de la voie publique (trottoir, bande de stationnement en pavés, etc.) ; mise en place de passages piétons adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- Service Canalisation : remplacement du collecteur d'eaux pluviales et d'eaux usées ainsi que des raccordements privés ;
- Service Eaux : renouvellement de la conduite principale et des raccordements des maisons ;
- Service Éclairage public : renouvellement du câblage de l'éclairage public et des lampadaires ; pose d'un nouveau réseau de télégestion ;

Acteurs externes

- Creos (électricité) : remplacement du réseau basse tension ; pose d'une gaine de réserve pour le raccordement des futurs bâtiments ; remplacement des raccordements privés non conformes ou vétustes ;
- Creos (gaz) : Renouvellement de la conduite principale et des raccordements domestiques vétustes ;
- Post Technologies : déploiement et/ou renforcement du réseau de fibres optiques à très haut débit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Fibre To The Home » ; renouvellement des raccordements privés et pose de la fibre optique.

Un crédit de 1.000.000 € est prévu au budget extraordinaire du service SERCO pour l'exercice 2024. Un crédit supplémentaire de 678.000 € est à voter par le conseil communal. Le crédit supplémentaire est à financer par l'excédent des années antérieures et se justifie par un avancement plus accéléré de la programmation pluriannuelle du projet. Le solde de 1.819.000 € TTC est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés des exercices suivants.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : La question de la pose d'un revêtement routier clair dans la rue N.S. Pierret a été soulevée en commission. Les surfaces de rue plus claires chauffent moins vite. Dans la rue de Vianden, l'impact d'un revêtement clair sur la température atteinte au sol a été mesuré au moyen d'une caméra thermique. Il s'est avéré qu'un revêtement clair permettait de réduire la température au sol de 5 degrés. Serait-il possible de poser un revêtement clair dans la rue N.S. Pierret afin d'améliorer la qualité de vie dans le quartier et de poser plus souvent ce type de revêtement dans les quartiers de la ville à l'avenir ?

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : Il est positif que davantage d'arbres soient plantés dans la rue N.S. Pierret. Il est toutefois négatif que l'on ne profite pas de l'occasion pour développer un nouveau concept de mobilité pour cette rue. Nous attendons toujours le plan de mobilité communal. La

question se pose de savoir si le concept de mobilité de la rue N.S. Pierret est conforme aux objectifs fixés dans le plan de mobilité. Nous constatons qu'aucune mesure de modération du trafic n'est prévue. Aucune chicane n'y sera mise en place et la circulation à sens unique ne sera pas introduite, bien qu'il s'agisse d'une petite rue dans le quartier résidentiel de Limpertsberg.

Très peu de maisons y disposent d'un garage. La proposition d'un habitant d'installer un box à vélos dans la rue N.S. Pierret n'a pas été retenue, sous prétexte qu'il n'y avait pas de demande et qu'un box à vélos était déjà disponible dans l'avenue Victor Hugo. De la rue N.S. Pierret à l'avenue Victor Hugo, il y a encore un bout de chemin. On n'attend pas non plus des automobilistes qu'ils marchent quelques minutes pour rejoindre leur voiture. Un box à vélos permettrait aux résidents de ranger leur vélo en toute sécurité et au sec à proximité de leur logement. En raison de la non-prise en compte de la demande, nous nous abstenons lors du vote.

Monsieur Pascal CLEMENT (Piraten) : Dans le rapport de la commission, on peut lire : « En réponse aux suggestions respectivement aux critiques du membre de la commission, il est expliqué que le sujet serait plutôt à traiter dans la commission spécifique, à savoir la commission de la mobilité urbaine. Le membre est également informé que la Direction Mobilité a lancé tout récemment une étude sur la mobilité et les régimes organisationnels de la circulation dans les quartiers qui analyse notamment les thèmes évoqués ». La référence à cette étude fait-elle référence au mystérieux plan de mobilité qui nous sera présenté prochainement ? Comme il a été indiqué en commission que le sujet devait plutôt être traité en commission de la mobilité, on peut se demander si nous ne ferions pas mieux de reporter le vote afin de nous pencher en commission sur la question en toute sérénité et en connaissance du plan de mobilité. Faut-il comprendre l'affirmation « les résultats intermédiaires de l'étude en question ont d'ailleurs été considérés lors de l'élaboration de l'aménagement de la rue N.S. Pierret » comme signifiant que, bien qu'aucun débat n'ait encore eu lieu sur l'étude, une partie de celle-ci est déjà mise en œuvre par la petite porte ? Nous considérons qu'il est irresponsable de dépenser de l'argent pour devoir ensuite engager des dépenses supplémentaires pour d'autres travaux d'aménagement (p. ex. mise en place d'une circulation à sens unique) sur la base des résultats des études actuelles. C'est pourquoi nous ne soutiendrons pas ce projet.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Le rapport de la commission consultative indique que la Direction Mobilité y a fourni des informations supplémentaires afin de répondre à différentes questions soulevées par la commission.

La plupart des surfaces routières au Luxembourg sont constituées d'asphalte noir. Dans le contexte du changement climatique, la question de l'utilité des revêtements routiers plus clairs est de plus en plus à l'ordre du jour. Le revêtement routier noir accumule beaucoup de chaleur. De nombreuses pistes cyclables, chaussées et tunnels (sur le plan national) sont désormais recouverts d'un revêtement de couleur beige. Ce revêtement est fabriqué au Luxembourg. Cependant, la production a atteint ses limites, de sorte qu'il n'est actuellement pas possible de poser systématiquement le revêtement routier de couleur claire. En commission consultative, il a été suggéré d'appliquer une couche supplémentaire de graviers clairs, qui repoussent mieux la chaleur et contribuent en outre à une meilleure visibilité des voies de circulation. Cependant, par temps chaud, les grains de gravier se dessèchent, se détachent et se retrouvent dans les pneus des voitures et dans les semelles des chaussures des piétons. En raison de la situation décrite, les revêtements foncés continuent d'être posés. Dans la mesure du possible, des revêtements routiers clairs seront également posés à l'avenir.

Il n'y a actuellement aucun arbre dans la rue N.S. Pierret. Le présent projet prévoit la plantation d'arbres. Les arbres fixent

le dioxyde de carbone, décomposent le carbone et libèrent de l'oxygène dans l'air. Des études montrent également que les rues bordées d'arbres contribuent à ralentir la circulation en créant un rétrécissement visuel de la rue, ce qui incite les automobilistes à réduire leur vitesse.

La commission a également thématiquement introduit l'éventuelle d'un sens unique. Actuellement, la circulation se fait dans les deux sens. Si vous circulez dans la rue N.S. Pierret avec une grosse voiture et que vous avez la malchance de croiser une camionnette, vous retenez votre souffle en espérant que les rétroviseurs latéraux et la voiture resteront intacts. La circulation dans les deux sens contribue donc à réduire la vitesse du trafic automobile. Une étude est actuellement menée sur la valeur ajoutée éventuelle de l'introduction de la circulation à sens unique dans différentes rues de quartiers résidentiels. Le matin, de nombreux automobilistes traversent le Limpertsberg en direction du Pont rouge. Avec l'introduction d'un sens unique, les chemins détournés deviendraient encore plus populaires et cela entraînerait une augmentation de la vitesse dans les rues du quartier résidentiel. Pour cette raison, notre service compétent s'est prononcé en faveur du maintien de la circulation dans les deux sens dans la rue N.S. Pierret.

Un box pour vélos se trouve dans l'avenue Victor Hugo. Plusieurs membres de la commission ont estimé qu'il restait un peu de chemin à parcourir entre l'avenue Victor Hugo et la rue N.S. Pierret. Dans la rue N.S. Pierret, 50 emplacements de stationnement sont actuellement disponibles sur la voie publique. Avec la plantation d'arbres, six emplacements de stationnement disparaîtront dans la rue N.S. Pierret. Avec l'installation d'un *bike box*, deux autres emplacements de stationnement disparaîtraient. Lors de la réunion d'information des riverains, un habitant avait déclaré qu'il ne verrait aucun inconvénient à ce que la Ville installe un box à vélos devant sa maison. Nous allons étudier la faisabilité de cette offre.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le plan de mobilité est un document stratégique pour les années à venir. Ce document ne dit pas si la rue N.S. Pierret est prévue en sens unique ou en circulation bidirectionnelle, ni si un *bike box* y sera installé ou non. Le plan de mobilité fournit les résultats d'une analyse de la situation actuelle en ce qui concerne les quatre modes de transport, fait des prévisions pour l'avenir et émet des recommandations. L'élaboration d'un plan de mobilité n'implique pas l'arrêt des activités de nos services.

Indépendamment du plan de mobilité, le collège échevinal a commandé des études dans le sens d'une modération du trafic, ceci dans le cadre de grands travaux d'infrastructure routière à venir. Ainsi, il a été retenu que les quartiers de Bonnevoie et de Limpertsberg devaient être prioritaires à cet égard. Les résultats de ces études nous seront communiqués avant l'été et seront pris en compte dans les projets d'infrastructure routière. En ce qui concerne la rue N.S. Pierret, le service SERCO a travaillé avec le Service Circulation afin de trouver la meilleure solution. Les riverains se sont exprimés favorablement sur le projet.

Nous avons transmis au Service Circulation la proposition d'un riverain d'installer un box à vélos sur les emplacements de stationnement situés devant sa maison. La question de savoir si un *bike box* peut être installé doit toujours être considérée sous l'angle de la possibilité d'en trouver un adapté à l'espace disponible. Nous veillerons également à ce que des râteliers pour vélos soient installés non seulement dans la rue N.S. Pierret, mais aussi dans d'autres rues, sachant qu'évidemment, les râteliers n'offrent pas la même sécurité contre le vol que les *bike boxes*.

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : La Ville utilisera-t-elle à l'avenir un revêtement clair pour les pistes cyclables ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Là où cela sera possible, on aura recours à un revêtement clair.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Je n'approuverai pas le devis.

Monsieur Pascal CLEMENT (Piraten) : Selon le rapport de la commission, les riverains n'ont pas formulé de réclamations ou de suggestions concrètes. Or, nous venons d'apprendre qu'un riverain a proposé d'installer un box à vélos devant sa maison.

Madame l'échevin Beissel a indiqué que l'étude était encore en cours de réalisation, pour préciser ensuite que l'étude avait montré qu'une mise en sens unique de la rue N.S. Pierret n'était pas la solution.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Des études sont en cours sur les grands quartiers de la ville, avec pour objectif de dégager des réponses cohérentes pour chaque quartier. La commission s'est penchée sur la question du maintien de la circulation dans les deux sens dans la rue N.S. Pierret. Il s'agit d'éviter que les automobilistes n'y roulent trop vite. Le projet a été présenté aux riverains. Aucune réclamation n'a été formulée. Lors de la réunion d'information, un riverain a déclaré qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'un box à vélos soit installé devant sa maison. Nous allons en étudier la faisabilité.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Les revêtements routiers clairs contribuent certes d'une part à réduire la température de surface en été, mais d'autre part, la neige et la glace restent plus facilement en place en hiver. D'où ma proposition de clarifier les avantages et les inconvénients avec des experts.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La réflexion est logique. Nous allons la transmettre à nos spécialistes. Les revêtements clairs donnent un aspect agréable. Il faut toutefois garder à l'esprit que les revêtements clairs se salissent plus rapidement.

Le projet de réaménagement de la rue Nicolas Steffen-Pierret est approuvé avec l'abstention des représentants du groupe déi gréng et les votes contre de Messieurs les conseillers Weidig (ADR) et Clement (Piraten).

2) Projet de renouvellement du captage de source S04 à Siweburen

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif d'un montant de 2.629.735,89 € pour la réalisation de travaux de réhabilitation du captage d'eau potable S4 à Siweburen.

La source en question, dont le débit moyen est de 270 m³ d'eau par jour (années 2019 à 2022), est actuellement hors service. Une étude menée en 2022 a permis de constater que l'eau était d'excellente qualité, mais que l'ouvrage de captage de la source, acquis en 2016 par la Ville de la part de l'entreprise Villeroy&Boch, était en mauvais état (efflorescences, corrosion, instabilité de l'ouvrage).

Le projet de réhabilitation prévoit la transformation d'un « système de captage de source à l'émergence » en un « système par drains horizontaux » et l'acheminement des eaux à la station de traitement par pompage à travers la conduite existante entre les captages de source S1 et S4.

Les travaux suivants sont prévus :

- le décapage des terrains aux environs immédiats de l'ouvrage de captage actuel ;
- la construction d'un puits d'une profondeur de 6 mètres ;

- la mise en place de 3 forages (drains) horizontaux / inclinés ;
- l'installation de vannes permettant le fonctionnement indépendant de chaque drain ;
- la construction d'un ouvrage en béton armé hydrofuge ;
- la pose de deux nouvelles conduites de vidange vers le ruisseau ;
- l'installation d'un compteur sur chaque drain pour permettre le suivi du débit ;
- la réalisation d'un raccord entre la conduite d'adduction existante et le nouvel ouvrage de captage ;
- le remblayage et mise en place d'une étanchéité autour du captage et sous le chemin forestier ;
- la remise en état.

Une étude menée en 2017 a mis en évidence la présence de déchets céramiques provenant des activités de la faïencerie Villeroy&Boch. Les remblais ont une épaisseur d'environ 9 mètres et s'étendent sur une surface d'environ 0,87 hectare (volume : 27.600 m³). Une étude complémentaire réalisée en 2022 a révélé que ces déchets céramiques n'ont aucun impact sur la qualité de l'eau, qui est conforme aux normes de potabilité.

Une demande d'autorisation a été envoyée à l'Administration de la gestion de l'eau, conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Comme le site en amont du futur captage se trouve en zone Natura 2000, un dossier de demande d'autorisation a également été envoyé au ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, les travaux pourraient commencer en été 2024 et s'achever en été 2025.

Le projet sera financé par l'article budgétaire extraordinaire 4/630/221313/23004 des exercices budgétaires 2024 et suivants. Le budget 2024 prévoit un montant de 1.300.000 €.

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : L'objectif est d'exploiter des ressources en eau potable pour la Ville de Luxembourg grâce à la remise en état un captage de source. Comme il est important de garantir l'approvisionnement en eau, nous soutiendrons ce projet.

À l'instar du principe selon lequel la meilleure énergie est celle que l'on économise, il faut également faire des efforts pour la ressource eau, afin d'économiser davantage l'eau potable. *deï gréng* souhaitent des initiatives supplémentaires dans ce sens, par exemple pour l'arrosage des jardins et le nettoyage des rues, en faisant en sorte que les services aient davantage recours à l'eau non potable pour ce type de travaux.

Le présent projet a été présenté en mai 2023 à la commission consultative compétente. Pourquoi a-t-il été porté aujourd'hui seulement à l'ordre du jour du conseil communal ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : La source « Siweburen » représente une source d'eau potable importante, avec ses 270.000 litres d'eau par jour. La Ville a acquis la source, qui fournit une excellente eau potable, en 2016 auprès de la société Villeroy&Boch. Le captage de la source est actuellement hors service, car il est en mauvais état. Des travaux de renouvellement doivent donc être effectués.

La commission consultative avait été saisie du projet en mai 2023. Les autorisations nécessaires ont été demandées aux autorités nationales compétentes (Administration de la gestion de l'eau et ministère de l'Environnement). Les autorisations viennent seulement d'être accordées.

Je ne peux que recommander au conseil communal la lecture des rapports annuels de notre Service Eaux. La Ville fait constamment des efforts pour sensibiliser les citoyens à une utilisation économe de la ressource eau, et même les enfants dans les écoles apprennent l'importance de l'eau et l'importance d'une utilisation économe. Ils apprennent qu'un bain dans une baignoire consomme plus d'eau qu'une douche et on leur conseille de ne pas laisser couler le robinet inutilement lorsqu'ils se brossent les dents, se lavent les mains, tirent la chasse d'eau, etc., des conseils qu'ils rappellent également à leurs parents.

Le nombre de fuites d'eau dans les conduites a été réduit de manière drastique. Un nouveau système permet de localiser rapidement les fuites d'eau et d'y remédier. Il est ainsi possible d'économiser beaucoup d'eau. Les anciennes conduites en plomb ont été remplacées par des conduites en polyéthylène. Ces dernières sont moins sujettes aux fissures. La Ville a édité des brochures pour sensibiliser les citoyens.

La Ville fait donc de gros efforts pour continuer à réduire la consommation d'eau. Il y a quelques années, la consommation d'eau était encore de 7 millions de mètres cubes. Au cours des dix dernières années, la population de la ville est passée de 85.000 à 136.000 habitants (la nuit). Pendant la journée, ce chiffre augmente encore de 150.000 personnes. En ce qui concerne les navetteurs, on calcule que la consommation d'eau de deux navetteurs correspond à la consommation d'un habitant. Malgré la forte augmentation de la population, la consommation d'eau est actuellement de 8 millions de mètres cubes. C'est la meilleure preuve que tout le monde participe à l'économie d'eau et que les campagnes de sensibilisation portent leurs fruits. L'eau est une ressource très précieuse. A Luxembourg-Ville, nous avons la grande chance de pouvoir nous approvisionner en eau potable à partir de différentes sources (72 sources) et à 40 % à partir du lac de barrage (SEBES). La Ville fait tout pour que ses citoyens contribuent à économiser l'eau.

Le projet de renouvellement du captage de la source S04 est approuvé à l'unanimité.

V. URBANISME

1) Modification ponctuelle du PAP « Rue Joseph Hansen »

La Ville est saisie d'un projet de modification ponctuelle de la partie écrite du PAP « Rue Joseph Hansen », introduit par le bureau d'architectes Planetplus, agissant au nom et pour compte de la société Félix Giorgetti s.à r.l., et portant sur des fonds sis aux abords de la nouvelle rue Antoine Hirsch à Luxembourg-Limpertsberg.

Le PAP initial avait été approuvé par le ministre de l'Intérieur en date du 27 février 2013. Une première modification ponctuelle a été approuvée par le ministre de l'Intérieur le 22 mars 2017.

La première modification ponctuelle a été élaborée sur la base du PAG en vigueur au moment de son introduction. Conformément à l'article 24 de la partie écrite du PAG actuellement en vigueur, le cadre réglementaire applicable à la première modification reste également valable pour la présente modification. Dans le PAG de la Ville, les terrains concernés par la présente modification ponctuelle sont inscrits comme « zone d'aménagement » et plus précisément comme « ensemble de terrains à aménager - zone d'habitation H2 » (CMU:0,60).

Les terrains (33,50 ares) à viabiliser dans le cadre de la présente proposition sont inscrits au cadastre de la section RA / Rollingergrund.

La présente proposition de modification ponctuelle porte sur l'organisation intérieure des lots 25A et 28A. Cette modification ne concerne que la partie écrite et ne remet en cause ni la structure générale ni les orientations du PAP initial. La modification ne concerne qu'une infime partie du domaine privé du PAP initial. Comme la modification ponctuelle ne porte que sur du terrain net du PAP, elle ne prévoit plus de cession à la commune. La surface cédée au domaine public n'est donc pas concernée.

Le projet de modification ponctuelle du PAP a été déposé pendant 30 jours complets à l'Hôtel de Ville, où le public pouvait en prendre connaissance. Le dossier était en outre publié sous forme électronique sur le site internet de la Ville. Aucune objection n'a été introduite dans ce délai.

Dans sa lettre du 12 janvier 2024, le ministre de l'Intérieur a informé la Ville que le projet de modification ponctuelle du PAP est conforme aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La modification ponctuelle du PAP « Rue Joseph Hansen » est approuvée à l'unanimité.

2) Proposition du ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 84, avenue du X Septembre

Dans sa lettre du 14 décembre 2023, le ministre de la Culture a fait part à la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 84, avenue du X Septembre.

Dans le PAG de la Ville, le terrain concerné est classé en « zone d'habitation 1 [HAB-1] » et recouvert par une zone « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». Cette zone est couverte et précisée par le PAP QE « secteur protégé des quartiers Belair et Hollerich [SPR-bh] ». Dans la partie graphique du PAP QE [SPR-bh], le bâtiment est marqué d'un astérisque, ce qui représente le plus haut degré de protection communale.

Le bâtiment, qui forme un ensemble immobilier avec les immeubles sis 82 et 80, avenue du X Septembre, a été construit en 1905 dans un style éclectique, très représentatif pour l'époque, et témoigne du développement du quartier de Belair au début du XX^e siècle. Le bâtiment conserve ses structures d'origine ainsi qu'un grand nombre de décorations intérieures d'origine, comme l'escalier, les décorations en stuc et les portes intérieures. Le Service Urbanisme de la Ville approuve le projet de classement du bâtiment en raison de son importance historique et de son authenticité, tout en regrettant que ce classement ne s'applique pas également aux deux autres bâtiments faisant partie de l'ensemble. Le conseil communal est appelé à émettre un avis favorable sur la proposition du ministère de la Culture.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : La proposition du ministère de la Culture de classer ce bâtiment patrimoine national est à saluer. Le bâtiment fait partie d'un ensemble composé de trois immeubles (n° 80, 82 et 84, avenue du X Septembre). Dans le PAG, le site est situé dans le secteur protégé des quartiers Belair et Hollerich, ce qui signifie que la Ville a déjà fait un travail exemplaire. Il faut également saluer le fait que le propriétaire du 82, avenue du X Septembre ait restauré son bien immobilier à l'intérieur et à l'extérieur avec beaucoup de soin. Je trouve d'autant plus étonnant que le ministère de la Culture ne veuille protéger qu'un seul de ces trois bâtiments historiques. Des modifications ont été apportées aux trois bâtiments en ce sens qu'un garage a été construit au rez-de-chaussée de chacun d'entre eux. La construction de ces garages a été autorisée, et ils ne portent pas atteinte au caractère original des maisons. Je peux me

rallier à la proposition de la commission nationale de protéger le bâtiment sis 84, avenue du X Septembre. Toutefois, en vue de décisions futures, je proposerais d'intervenir auprès du ministère de la Culture pour que les ensembles de bâtiments soient classés comme patrimoine national. Il serait également important que le ministère soit clair en ce qui concerne les critères d'authenticité.

L'intention du ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 84, avenue du X Septembre reçoit un avis favorable à l'unanimité.

3) Proposition du Ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 30, rue de la Poste (Café « Um Piquet »)

Dans sa lettre du 21 décembre 2023, le ministre de la Culture a fait part à la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 30, rue de la Poste.

Dans le PAG, la parcelle concernée est inscrite en tant que « zone mixte urbaine [MIX-u] », recouverte par une zone « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». Cette zone est couverte et précisée par le PAP QE « secteur protégé de la Ville Haute [SPR-vh] ».

Le bâtiment est marqué d'un astérisque dans la partie graphique du PAP QE [SPR-vh], ce qui représente le plus haut degré de protection communale. Le terrain fait partie de la zone tampon des sites inscrits à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Les plans Jaillot (1735) et Boitard (1802) ainsi que le cadastre de 1824 permettent de retrouver l'emplacement actuel du bâtiment, qui formait déjà à l'époque un ensemble avec les bâtiments voisins. Il s'agit d'un bâtiment d'angle dont la façade témoigne d'une évolution en plusieurs phases. Des photos montrent qu'un bistrot se trouvait au rez-de-chaussée depuis le début du 20^e siècle. Malgré d'importantes transformations à l'intérieur du bâtiment, on trouve encore des structures et des surfaces d'origine, notamment au deuxième étage. La façade de trois étages se compose d'un rez-de-chaussée à usage commercial avec des ouvertures plus généreuses du côté ouest et de deux étages supérieurs avec des cadres de fenêtres baroques. Le bâtiment a un toit mansardé. En 2023, des travaux de rénovation ont été effectués sur la façade, le toit et à l'intérieur du bâtiment.

Étant donné que le bâtiment fait partie d'un ensemble de bâtiments à haute valeur historique et artistique, présentant des caractéristiques architecturales similaires et une valeur patrimoniale équivalente, le Service Urbanisme de la Ville regrette que la protection ne porte que sur le bâtiment 30, rue de la Poste, et non sur les autres bâtiments qui composent l'ensemble. Le conseil communal est appelé à émettre un avis positif concernant l'intention du ministère de la Culture.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : L'histoire de ce bâtiment connu en tant que Café « Um Piquet » remonte au 18^e siècle. Plusieurs pièces mises à la disposition des soldats à l'époque présentent encore des éléments d'origine.

Dans le rapport de la commission nationale, j'ai regretté l'absence de référence à la statue de Saint André située sur la façade du bâtiment. Une autre mention manque également dans le rapport : lorsque le mur de la forteresse a été démolie, plusieurs balles ont été trouvées, qui ont ensuite été scellées dans les façades de ce bâtiment et de deux autres. Il s'agit d'éléments qui devraient être conservés en cas de restauration du bâtiment, raison pour laquelle les motivations du classement d'un bâtiment comme monument national devraient y faire référence.

Une fois de plus, l'État ne fait que procéder à une classification ponctuelle. Je souhaiterais une approche plus cohérente et une argumentation plus complète et plus solide. Parce que je suis optimiste et que je connais l'intention de créer un inventaire national – un pas dans la bonne direction –, je serais heureux que le conseil communal donne un avis favorable concernant l'intention de classement du ministère de la Culture.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur le conseiller Philippart de ces indications intéressantes. Je partage l'avis que de tels éléments, qui présentent un intérêt historique, doivent être mentionnés dans l'argumentation du ministère de la Culture.

À l'unanimité, le conseil communal émet un avis favorable concernant l'intention du ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national le bâtiment sis 30, rue de la Poste.

4) Lotissements de terrains

Les demandes de lotissements de terrains suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- 68, rue de Beggen : morcellement des parcelles 249/1130 et 249/113 afin de permettre l'extension du bâtiment existant sis 68, rue de Beggen et de créer un lot qui est à intégrer dans le domaine public ;
- 310-314, route d'Esch : morcellement des parcelles 285/3214, 285/3215 et 284/3036 en vue de créer deux nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction, un lot à intégrer dans le domaine public et un lot restant ;
- 15, rue de la Montagne : réunion des parcelles 476/6865 et 475/6864 afin de permettre la construction d'une dépendance.

VI. PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : La présentation du plan pluriannuel de financement (PPF) fait partie des points qui sont portés une fois par an à l'ordre du jour du conseil communal. Il s'agit d'un exercice très utile. Dans ce PPF, le premier de la nouvelle mandature, les années 2025, 2026 et 2027 sont examinées de plus près.

Un certain nombre de chiffres cités dans le PPF nous ont été fournis par le ministère de l'Intérieur. Dans ce contexte, je voudrais évoquer brièvement l'évolution du taux d'inflation. On s'attend à un taux d'inflation de 2,50 % pour l'exercice 2024 et de 3,40 % pour l'année 2025. Selon les estimations du ministère de l'Intérieur, l'inflation devrait diminuer en 2026. Le taux d'inflation prévu pour l'exercice 2026 est de 1,50 % et de 1,60 % pour 2027.

Entre 2020 et 2023, la croissance démographique moyenne pour la ville de Luxembourg était de 2,65 %. Il reste à voir si cette croissance se confirmera pour les années à venir. Pour le pays, on prévoit une croissance démographique de 1,88 % pour les années 2025 à 2027.

La croissance moyenne pour le Fonds de dotation globale des communes (FDGC), la principale source de revenus de la Ville de Luxembourg, est estimée à 4,76 % par an. Pour les recettes de l'impôt commercial communal, on s'attend à une croissance de seulement 0,57 % par an.

En ce qui concerne les recettes ordinaires, on table sur une croissance moyenne de 2 % par an pour la période 2025-2027.

Pour les subventions et des participations, on s'attend à une croissance de 3 % par an. Les recettes provenant de la vente de chaleur via le réseau de chauffage urbain seront en baisse dans les années à venir. Les dividendes resteront stables : 11 millions d'euros pour les années 2025-2027. Les revenus des intérêts seront en baisse, car les réserves de la Ville vont nettement diminuer dans les années à venir.

Au niveau des dépenses ordinaires, les frais de personnel représentent toujours le poste de dépenses le plus élevé. On s'attend à une augmentation moyenne de 4 % par an. La Ville compte actuellement 4.436 collaborateurs. Nous devons garder à l'œil l'évolution du personnel.

Au niveau des recettes extraordinaires provenant des subides de l'État, aucun changement majeur n'est attendu. Les recettes provenant des biens immobiliers doivent être comptabilisées avec le montant total, conformément aux nouvelles directives. Pour les années 2025 à 2027, 35 millions d'euros par an sont prévus. Au niveau des biens immobiliers vendus – qui sont acquis et revendus – on s'attend à des recettes de 7 millions d'euros par an.

Les dépenses pour l'acquisition de terrains sont estimées à 60 millions d'euros par an. Les investissements dans l'acquisition de logements construits sont estimés à 40 millions d'euros par an. La Ville continuera à participer financièrement au développement du tramway sur le territoire de la capitale dans les années à venir. Les chiffres détaillés à ce sujet sont disponibles dans le dossier.

La Ville va donc procéder à des investissements importants entre 2025 et 2027.

Il est souvent affirmé que la Ville nage dans l'argent. Les réserves pour l'exercice 2023 s'élèvent à 1,173 milliard d'euros. Compte tenu des nombreux projets déjà approuvés par le conseil communal et de ceux qui sont prévus, ces réserves tomberont à 953 millions d'euros en 2024 et à 714 millions d'euros en 2025. Les réserves devraient s'élever à 416 millions d'euros fin 2026 et à 105 millions fin 2027. Il est tout à fait possible que les réserves soient épuisées d'ici la fin du mandat actuel (2028) et qu'il reste alors des projets à financer à hauteur de 1,324 milliard d'euros. De plus, on n'est pas à l'abri des coûts imprévisibles.

En tant qu'échevin des finances, je m'offusque des déclarations selon lesquelles la Ville devrait investir encore plus ou n'investirait pas assez dans le domaine social, raison pour laquelle je tiens à citer les chiffres suivants. Rien qu'au niveau des dépenses ordinaires, 75 millions d'euros ont été investis en 2022 (comptes 2022) via le poste budgétaire « Protection sociale », et près de 90 millions d'euros en 2023. Pour l'exercice 2024, près de 100 millions d'euros sont prévus et en 2027, nous atteindrons un montant de 107 millions d'euros.

On entend souvent dire que la Ville n'investit pas assez dans le domaine du logement. Au niveau des dépenses ordinaires, 110 millions d'euros ont été investis dans la création de logements en 2022. En 2027, ce seront 152 millions d'euros. Du côté des dépenses extraordinaires, les investissements dans la création de logements sont passés d'environ 132 millions d'euros en 2022 à 188 millions d'euros en 2023.

Il est également souvent affirmé que la Ville n'investit pas assez dans la protection de l'environnement. En 2022, les dépenses ordinaires en la matière s'élevaient à 56 millions d'euros. Au budget ordinaire 2025, des dépenses de 74 millions d'euros sont prévues pour la protection de l'environnement. Au niveau des dépenses extraordinaires, les investissements dans la protection de l'environnement passeront de 42 millions d'euros en 2022 à près de 124 millions d'euros en 2027, soit un triplement des dépenses.

Ces chiffres réfutent donc toute critique selon laquelle la Ville n'investirait pas assez dans des mesures sociales et dans la protection de l'environnement.

La situation financière de la Ville reste bonne. Dans mon intervention, j'ai évoqué les investissements importants que nous allons réaliser dans les années à venir, tout en sachant que l'on n'est jamais à l'abri des coûts imprévisibles.

Je ne voudrais pas terminer sans avoir remercié Madame Castagna et ses collaborateurs, ainsi que tous les autres services, de l'excellent travail réalisé lors de l'élaboration du plan de financement pluriannuel. Mes remerciements s'adressent également aux membres de la commission des finances qui ont travaillé sur le PPF.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur l'échevin Mosar de ses explications intéressantes sur le plan de financement pluriannuel 2025-2027. Je suis heureux d'apprendre que les finances de la Ville soient saines et qu'il soit prévisible que les coûts énergétiques diminueront dans les années à venir. Il ressort du PPF que les réserves financières passeront de 1,2 milliard d'euros à 416,3 millions d'euros en 2026 et à 105 millions d'euros en 2027 en raison des investissements importants qui seront réalisés, entre autres, dans la création de logements et dans l'extension du tramway. Quels sont les secteurs qui alimentent le FDGC et les recettes, et comment cela se présente-t-il en termes de pourcentages ?

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je tiens également à remercier Monsieur l'échevin Mosar de la présentation du plan pluriannuel de financement 2025-2027. Le PPF donne un aperçu sommaire des investissements que le collège échevinal entend réaliser dans les années à venir et de l'évolution des finances. Le constat s'impose que tant au niveau du budget ordinaire que du budget extraordinaire, toute une série d'investissements sont prévus. Il faut toujours garder à l'esprit qu'en raison des investissements élevés, les réserves seront quasiment épuisées fin 2027.

Les investissements dans la création de logements, dans les infrastructures et dans la création de nouveaux quartiers sont à saluer. Cependant, la question qui se pose est de savoir de quels investissements concrets il s'agit et comment ils seront mis en œuvre en détail. Monsieur l'échevin Mosar a fait allusion aux investissements importants dans la protection de l'environnement. Il s'agit notamment du renouvellement de la canalisation. Mais cela ne suffit pas à protéger l'environnement ! Le principe de la ville-éponge est-il pris en compte ? Et lors du réaménagement des rues, des espaces verts supplémentaires sont-ils prévus et la transition des mobilités est-elle encouragée ?

Le PPF mentionne bien quelques projets de création de crèches publiques et de foyers scolaires ou d'extension de foyers existants, mais il n'apparaît pas que le collège échevinal souhaite s'engager sur la voie d'une offre généralisée de foyers scolaires et de crèches. Je n'ai par exemple pas non plus trouvé de fonds dans le PPF pour la réalisation du projet de maison des jeunes à Gasperich.

Les projets de construction sont nombreux. Il faudrait aussi toujours prévoir une végétalisation conséquente de l'espace routier, une planification qui tient compte de l'adaptation au climat, de la gestion de l'eau et d'une mobilité innovante. Mais cela ne se fait pas assez systématiquement dans la mise en œuvre. En ce qui concerne le domaine de l'énergie, je constate que le collège échevinal ne semble pas prévoir un développement conséquent du chauffage urbain. Quelle stratégie la Ville entend-elle se donner en matière de chauffage climatiquement neutre pour les années, les décennies à venir ? Et tous les experts s'accordent à dire que nous devons penser la politique sociale encore différemment dans les années à

venir. Nous avons besoin de structures plus petites et décentralisées. Là encore, on ne trouve rien dans le PPF.

Le PPF donne sans doute une orientation pour les investissements prévus, mais les chiffres seuls ne suffisent pas. Il faut des idées concrètes, une volonté politique, des plans d'action avec des objectifs clairs et les moyens nécessaires, et les services doivent également être organisés de manière à ce que les projets puissent être mis en œuvre. Cette volonté fait malheureusement défaut au collège échevinal DP/CSV.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Avant tout, je tiens à remercier Monsieur l'échevin Mosar de la présentation du PPF et également tous les services qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

Il faut se féliciter de l'augmentation des investissements dans le logement (augmentation des investissements de 110 millions d'euros à 152 millions d'euros), certes beaucoup d'argent, mais comme la situation actuelle nécessite des investissements importants, il ne faut pas constamment prétendre que les investissements soient exceptionnels. Le fait que des investissements importants soient nécessaires est dû à un manque de logements abordables. Selon le rapport publié en 2022 par l'Observatoire social, un habitant actif de la capitale sur cinq vit à la limite du seuil de pauvreté en raison du manque de logements abordables. Le rapport indique qu'en 2022, 1.697 logements sociaux étaient disponibles sur le territoire de la capitale. Cela peut paraître beaucoup, mais cela signifie en fin de compte qu'il n'y a que 0,016 logement abordable par habitant. À Thionville et à Metz, ce sont respectivement 0,1 et 0,13 logement social par habitant.

Les investissements prévus sont à saluer. Ce qui nous dérange, c'est que l'on fasse comme si les points que nous critiquons n'étaient pas critiquables.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Merci pour la présentation du PPF. Nous constatons que la situation financière de la Ville reste bonne, une situation qui est notamment due aux recettes élevées provenant du FDGC, alors que les recettes de l'impôt commercial ne devraient augmenter que de 2 % et que les recettes de l'impôt foncier restent également à un niveau bas. La Ville continuera donc à dépendre financièrement de l'État dans une mesure relativement importante. Les réserves financières de la Ville, qui s'élèvent à 710 millions d'euros, ne seront pas touchées d'ici 2025, et nous lisons que les excédents reportés seront en baisse. Nous pensons que ce dernier point ne sera pas atteint, car nous sommes fondamentalement d'avis que les dépenses extraordinaires sont systématiquement surestimées.

Nous saluons le fait que la transformation de la Cinéma-thèque ainsi que le PAP « Rue Verte » à Cessange soient mis en œuvre. L'évolution du projet Place de l'Etoile ne ressort pas du PPF. Serait-il possible d'obtenir de plus amples informations à ce sujet ?

Pour *déi Lénk*, il manque un projet d'extension de l'école et du foyer scolaire de Gasperich. Le PPF ne dit rien non plus sur une nouvelle maison des jeunes à Gasperich. On n'y trouve pas non plus d'informations concrètes sur les projets de création de nouvelles crèches dans les quartiers.

Le projet d'un centre d'hébergement d'urgence, qui devrait voir le jour en 2025, est le bienvenu. Nous estimons que d'autres structures de ce type sont nécessaires.

Il est également important de savoir comment la Ville peut exercer une influence sur le marché du logement afin que les personnes à revenus moyens et faibles puissent continuer à habiter dans la capitale. D'autres villes ont déjà fait un pas en avant dans ce domaine.

J'ai entendu dire que Monsieur l'échevin Mosar aurait affirmé en commission des finances que la Ville devrait revendre

une partie des logements acquis, sans quoi le financement ne serait pas possible. Nous contestons cette affirmation, sachant que l'État subventionne substantiellement (jusqu'à 75 %) la construction de logements locatifs publics sociaux et abordables. Il ne devrait pas y avoir de problème de pré-financement, d'autant plus que la Ville dispose de plus d'un milliard d'euros de réserves. Il est donc inacceptable que des terrains à bâtir publics soient à nouveau vendus à des acheteurs privés. L'accent devrait être mis sur l'acquisition de logements locatifs publics, afin que les jeunes et les ménages à faibles revenus, exclus du marché privé du logement, puissent encore se loger à Luxembourg-Ville.

Le groupe *déi Lénk* souhaite que le PPF soit davantage utilisé comme instrument de planification, ceci également dans le contexte des nombreuses crises (logement, mobilité, environnement, climat) que nous connaissons. Nous partageons l'avis du groupe *déi gréng* selon lequel le PPF devrait être encore plus ambitieux et ciblé, avec des plans d'action et des échéances. Le début est fait, mais il faut aller plus loin.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Fin 2023, j'ai eu l'honneur de rédiger le rapport budgétaire, ce qui m'a permis d'avoir un bon aperçu de la politique financière de la Ville et de vérifier si le PPF porte la même empreinte de politique financière. Je constate que la politique financière prudente se retrouve également dans le PPF, de même que la volonté de développer les infrastructures publiques de la Ville. Il s'agit par exemple de l'extension de la ligne de tramway en collaboration avec l'Etat, ainsi que des projets propres, comme le complexe sportif de Hamm. Le programme d'investissement est donc varié. Les projets de protection de l'environnement et de construction de logements ont déjà été mentionnés. Parallèlement à ses propres projets de construction de logements, la Ville fera valoir son droit de préemption dans le cadre des PAP et acquerra également des logements inachevés. L'objectif de tendre vers une certaine simplification administrative au niveau national, afin que les projets de construction de logements puissent être réalisés plus rapidement, est à saluer.

Monsieur l'échevin des finances Mosar a évoqué les efforts entrepris par la Ville dans le domaine de la protection sociale. En ce qui concerne la politique de recrutement, Monsieur Mosar a indiqué qu'il fallait rester vigilant. Après l'augmentation des effectifs dans le contexte d'une ville en pleine croissance ces dernières années, le temps est venu de la consolidation, d'une bonne structuration des services dans le sens d'une poursuite du développement des capacités. Les jalons sont posés pour que la Ville dispose d'un appareil administratif solide, permettant de mettre en œuvre les mesures d'infrastructure et les projets prévus.

Lors de la présentation des documents budgétaires, j'avais évoqué la bonne position de la Ville dans différents *rankings* internationaux. Il s'agit désormais de défendre ces positions, raison pour laquelle je ne peux que me réjouir que le PPF poursuive les objectifs fixés au budget et qu'il prévoie une politique financière prudente au niveau de la gestion des réserves financières – dans l'espoir que nous nous dirigeons vers des temps économiquement meilleurs.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie tous les intervenants de leurs avis intéressants et je redonne la parole à Monsieur l'échevin des finances, M. Mosar.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Avant tout, je voudrais moi aussi remercier tous les intervenants pour leurs remarques, suggestions, questions et critiques. Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'une deuxième discussion sur le budget, raison pour laquelle je n'aborderai pas les différentes critiques formulées concernant certains ressorts.

Je me permettrai toutefois d'ajouter deux remarques générales. Les principales recettes de la Ville proviennent du FDGC et de l'impôt commercial. Le FDGC est alimenté

en grande partie par les impôts payés par les entreprises, notamment par les sociétés du secteur financier et des secteurs rattachés (fiduciaires, cabinets d'avocats, etc.). Le secteur financier reste la vache à lait de notre pays, et la Ville de Luxembourg en profite en grande partie. La bonne situation financière est en grande partie due à une place financière saine et compétitive.

Les recettes de l'impôt foncier font partie des recettes propres de la Ville. Le gouvernement actuel s'est engagé à poursuivre la réforme de l'impôt foncier initiée par le gouvernement précédent – un projet de loi y relatif avait été déposé – et les projets de réforme du gouvernement actuel semblent être encore plus ambitieux que ceux du gouvernement précédent, ce qui pourrait nous apporter des recettes supplémentaires.

Je dois rejeter la remarque de Madame la conseillère Oberweis selon laquelle la Ville surestime systématiquement les dépenses extraordinaires. Il s'agit de projets qui sont soumis au vote du conseil communal sur la base de devis. S'il y a des dépassements de coûts, ils sont critiqués, y compris par *déi Lénk*. Parfois, il arrive aussi que les devis soient inférieurs aux prévisions. Nos services travaillent très consciencieusement. Tous les projets sont basés sur un devis, et nos services sont accompagnés par des bureaux spécialisés.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Madame la conseillère Oberweis s'est renseignée sur l'avancement du projet d'aménagement de la Place de l'Etoile. Le conseil communal avait été saisi d'un projet. Ce dernier était soumis à une enquête publique, dans le cadre de laquelle de nombreuses réclamations ont été déposées. Les réclamants ont été entendus par le collègue échevinal, à l'exception d'une personne qui, pour des raisons de santé, n'a pas pu se présenter au rendez-vous. Un autre rendez-vous a été fixé, de sorte que nous recevrons également ce réclamant. Une fois les auditions terminées, nous essaierons, sur la base des réclamations reçues, d'adapter le projet dans la mesure du possible. Nous nous efforçons de faire avancer ce projet important et coûteux, aussi parce que d'autres projets – notamment l'extension de la ligne de tramway – y sont liés.

Le plan de financement pluriannuel n'est pas soumis au vote, étant donné que sa présentation a un caractère purement informatif.

VII. SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : J'avais déjà évoqué le Festival de guitare 2024 et le projet de l'association *Lëtzt'Arles* lors de la dernière séance du conseil communal. *déi gréng* soutiendront ces deux projets avec grand plaisir.

Au sein de la commission pour l'égalité, nous nous sommes penchés sur d'autres projets dans le cadre desquels des subsides extraordinaires seront accordés.

Des subsides sont accordés à l'association « Femmes en détresse » pour financer le service « Krank Kanner doheem ». Sachant que cette demande de subsides est faite année après année, nous estimons que la conclusion d'une convention aurait un sens.

Nous soutenons également le Festival Elsy Jacobs. Il est important de continuer à mettre en avant le cyclisme féminin, qui n'a pas encore atteint le même statut que le cyclisme masculin.

Des subsides extraordinaires seront accordés à l'association PADEM dans le cadre du projet de lutte contre les mutilations génitales féminines. Il y a quelques semaines, une exposition sur cette problématique a ouvert ses portes dans le quartier de la Gare. Au Luxembourg, on estime à environ 650 le

nombre de femmes victimes de mutilations génitales. La PADEM fait un travail important sur cette problématique très sensible.

Des subsides extraordinaires d'un montant de 2,6 millions d'euros sont prévus pour le Tennis Club des Arquebusiers. La construction d'un pavillon est estimée à 3 millions d'euros – un prix certes élevé, mais il s'agit d'une construction nécessaire. L'association connaît une forte affluence et manque de locaux. Les représentants de l'association qui ont participé à la réunion de la commission nous ont dit que les infrastructures existantes sont utilisées à 95 %. L'association compte 1.100 membres, dont 500 enfants. Il y avait en outre environ 1.700 réservations ponctuelles en 2023. Les représentants de l'association ont souligné que de nombreux enfants ont besoin d'un soutien psychomoteur avant de pouvoir suivre un cours de tennis. Le pavillon sera utilisé en premier lieu pour de tels cours de soutien. Il convient de garder à l'esprit cette évolution inquiétante dans nos écoles et nos foyers scolaires ainsi que dans nos clubs sportifs, et de veiller à ce que nos enfants disposent de suffisamment de possibilités de bouger. Les travaux seront également mis à profit pour améliorer l'accès au site pour les personnes à mobilité réduite. La construction d'un ascenseur est prévue. Les locaux du restaurant seront agrandis et il est prévu que les enfants qui participent à des stages de tennis puissent y déjeuner. Le projet contribuera à renforcer l'attractivité du site.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : Je ne peux que me rallier aux propos de l'oratrice précédente. Je voudrais rappeler que les photographies de Michel Medinger ne seront pas seulement visibles à Arles, mais aussi dans le parc de Merl. Petits et grands pourront donc admirer les photographies sans devoir se rendre à Arles. La culture rassemble les gens, nous fait rêver et développer nos propres idées. Le festival de guitare offre à tous, et en particulier aux enfants et aux jeunes, la possibilité de découvrir le monde varié et passionnant de la guitare.

Le service « Krank Kanner doheem » mérite notre soutien, car il aide les mères qui travaillent lorsque leurs enfants sont malades. De nombreux parents n'ont pas de famille qui puisse les remplacer au pied levé ou ne peuvent pas se permettre de prendre un jour de congé. Il faut également saluer le fait que la Ville finance les coûts d'un poste de gardien dans le foyer pour femmes (*Fraenhaus*).

Le projet de l'association PADEM me tient également très à cœur. Une de mes bonnes connaissances rédige son mémoire de master sur les mutilations génitales, une problématique qui existe aussi au Luxembourg, un sujet malheureusement encore souvent tabou. Il est important de sensibiliser les citoyens et d'aider les personnes concernées.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Le projet du Tennis Club des Arquebusiers nous a été présenté en commission des sports. Ce projet représente une plus-value pour le club et le site. Il permet d'élargir l'offre. La demande est forte, il y a de longues listes d'attente.

Le projet est subventionné à 80 % par la Ville et à 20 % par le ministère. Comme les infrastructures sont également utilisées à des fins commerciales, cela soulève la question de savoir si les nouvelles infrastructures seront également mises à la disposition d'autres associations. À la question de savoir si l'installation de chauffage existante avait une capacité suffisante pour chauffer toutes les infrastructures, il nous a été répondu en commission qu'un renforcement de la puissance serait probablement nécessaire, de sorte qu'il est à prévoir que des frais supplémentaires seront engagés. Le collègue échevinal dispose-t-il déjà de plus amples informations à ce sujet ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : 150 enfants sont actuellement inscrits sur la liste d'attente du Tennis Club les

Arquebusiers. Les créneaux horaires du club sont occupés à 95 %, été comme hiver. Une extension des infrastructures s'impose donc. Le projet prévoit la construction d'un pavillon multifonctionnel, tant pour l'offre de préparation psychomotrice que pour l'offre de fitness pour les membres du club qui jouent des tournois. L'espace du restaurant existant sera agrandi, ce qui le rendra encore plus attrayant. L'agrandissement permettra également aux enfants et aux jeunes de déjeuner dans le restaurant pendant les stages de tennis d'été.

En ce qui concerne l'installation de chauffage, les aspects écologiques et financiers ont été analysés. Une pompe à chaleur sera installée pour le nouveau pavillon. La technologie des pompes à chaleur évolue. Entre-temps, des pompes à chaleur de différentes capacités thermiques sont disponibles sur le marché, ce qui permet, si nécessaire, d'adapter les performances. Le restaurant existant est relié à un système de chauffage au gaz traditionnel, mais moderne. Les études ont montré que l'installation d'une pompe à chaleur n'y était pas rentable.

Je dois réagir aux déclarations de Madame la conseillère Miltgen. La loi de 2018 sur les marchés publics prévoit que des projets de grande envergure peuvent être subventionnés, à condition de respecter des conditions prédéfinies. La commune peut subventionner jusqu'à 80 % des coûts extraordinaires, pour autant que les conditions légales soient remplies et que l'association prenne en charge le préfinancement de tous les coûts. Les 20 % restants (ici 561.000 euros) sont à la charge de l'association, mais celle-ci peut introduire une demande de subvention auprès du ministère compétent pour ce montant. Le montant maximum que la Ville peut subventionner est de 2,6 millions d'euros.

Les projets des associations CAL Spora, Tennis Club Bonnevoie et Tennis Spora Bambësch sont en phase de mise en œuvre. Il est envisagé d'apporter également un soutien financier aux clubs mentionnés. Il faut toutefois s'assurer au préalable que les clubs peuvent financer le quota de 20 %.

L'expérience du Service Médecine scolaire montrent que de nombreux enfants sont assis beaucoup et longtemps devant des tablettes et des ordinateurs et qu'ils ne font plus assez d'exercice physique. Le nombre d'enfants en surpoids augmente. Le Service Médecine scolaire et nos foyers scolaires luttent contre cette évolution. Le club de tennis a constaté que de nombreux enfants, lorsqu'ils commencent à pratiquer le tennis, ont des problèmes psychomoteurs. Avec le nouveau pavillon, les conditions seront créées pour promouvoir les capacités psychomotrices des enfants. Parallèlement, la Ville et la LASEP poursuivront leurs efforts dans ce sens. On ne peut donc que saluer l'initiative du club de tennis des Arquebusiers.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : L'association « Femmes en détresse » introduit chaque année une demande de subside pour le service « Krank Kanner doheem ». C'est pourquoi j'ai proposé de conclure une convention avec l'association.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : C'est une bonne suggestion – aussi compte tenu de la bonne collaboration que nous entretenons depuis des années avec cette association.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Un soutien financier par le biais de subsides confère une certaine flexibilité. Les conventions sont souvent conclues pour une durée de trois ans. Cependant, cela n'empêche pas d'envisager la conclusion d'une convention.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le soutien financier par le biais de subsides présente l'avantage de pouvoir adapter de manière flexible les heures de poste nécessaires à l'association d'une année à l'autre, alors que dans le cas d'une

convention d'une durée de plusieurs années, un montant est fixé à l'avance. Néanmoins, la proposition est pertinente.

Des subsides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes :

LuxGuitars A.s.b.l. Festival de guitare 2024	15.000 €
Lët'z Arles A.s.b.l. Subsides pour soutenir les projets 2024	25.000 €
Femmes en détresse Service « Krank Kanner Doheem »	30.000 €
Femmes en détresse Poste de gardien dans la structure « Fraenhaus »	10.000 €
PADEM Actions à l'occasion de la Journée internationale contre les mutilations génitales féminines	3.000 €
Tennis Club des Arquebusiers Construction d'un pavillon polyvalent et agrandissement du restaurant	2.606.846 €
SaF Zéisseng Subsides pour l'organisation du « Ceratizit Festival Elsy Jacobs » (27-28 avril 2024)	65.000 €

VIII. AFFAIRES JUDICIAIRES

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Se pourrait-il qu'une erreur se trouve dans les documents relatifs aux redevances de scellement des sols en ce qui concerne l'année indiquée ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En effet. Les données se rapportent à l'année 2023 et non à l'année 2024.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Dans un autre dossier, le tribunal a déclaré recevable le recours en annulation introduit par le réclamant. La Ville veut maintenant faire appel de l'arrêt rendu. Serait-il possible d'obtenir des informations supplémentaires à ce sujet ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il s'agit d'un dossier très complexe. La profondeur autorisée dans notre règlement sur les bâtisses est généralement de 13 mètres. Au-delà, une construction accolée de 4 mètres maximum est possible. Il peut y avoir un sous-sol sous cette construction accolée. La Ville de Luxembourg a approuvé les constructions accolées dans le cadre de l'autorisation de nouvelles constructions. Cependant, à un moment donné, un particulier s'y est opposé, arguant qu'une construction accolée ne pouvait être autorisée que pour un bâtiment déjà existant. Notre point de vue était différent, et le conseil communal a alors approuvé une modification du règlement sur les bâtisses afin d'apporter plus de clarté. Lorsque la Ville a donné son autorisation dans ce cas spécifique, cette clarification n'avait pas encore été apportée au règlement sur les bâtisses, et le voisin a intenté une action en justice contre l'autorisation délivrée par la Ville. Dans le jugement rendu, le tribunal s'est référé à la version du règlement sur les bâtisses en vigueur à l'époque. Le plaignant avait fait valoir qu'il perdait en ensoleillement – une argumentation

qui, selon nous, ne tient pas la route, car il s'agit ici du sous-sol. C'est pourquoi nous faisons appel du jugement rendu.

Le conseil communal autorise le collègue échevinal à ester en justice dans diverses affaires.

IX. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES

– Création de postes :

Le conseil communal est appelé à approuver la création d'un poste auprès de la Recette communale et de six postes auprès de la Direction Ressources humaines, dont un poste d'appui à la Déléguée à l'égalité (analyse et soutien à la gestion de projet).

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : La création d'un poste d'appui à l'équipe de la Déléguée à l'égalité est à saluer expressément. J'avais revendiqué cela depuis longtemps.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Notre groupe ne soutiendra pas la création de ce poste. Tout le monde a les mêmes droits, mais les institutions ne devraient pas pratiquer l'uniformisation.

Monsieur le conseiller Weidig (ADR) vote contre la création du poste d'appui à la Déléguée à l'égalité. Pour les autres postes, le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

– Suppression de postes :

Le conseil communal est appelé à approuver la suppression de deux postes auprès de la Direction Ressources humaines.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.

X. MOTION RELATIVE AU HISSAGE DE DRAPEAUX EN GUISE DE SOLIDARITÉ

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Madame la conseillère Oberweis a déposé une motion en rapport avec la situation conflictuelle entre Israéliens et Palestiniens au Proche-Orient. Les affrontements militaires ont apporté beaucoup de souffrance depuis le 7 octobre 2023. Ce sont des images terribles que nous voyons des deux côtés. Cependant, le conseil communal de la Ville de Luxembourg n'est pas le lieu approprié pour mener un débat à ce sujet. Nous avons déjà eu l'occasion de le faire à la Chambre des députés, et nous y reviendrons également au Parlement, en examinant toutes les facettes du conflit dans le cadre d'un débat approfondi. Au nom du collège échevinal et sur la base du règlement d'ordre intérieur, je propose donc au conseil communal de ne pas mettre en discussion la motion déposée par Madame la conseillère Oberweis. L'article 8 du règlement d'ordre intérieur traite du droit d'initiative des membres du conseil communal. Je cite : « Les propositions ne peuvent avoir pour objet que des matières qui rentrent dans la compétence du conseil communal et font partie de ses attributions légales ». Madame la conseillère Oberweis peut prendre position quant au principe.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Puisqu'un vote aura lieu, je trouve normal, d'un point de vue démocratique,

que je puisse réagir quant au principe. De ma place, je peux voir le drapeau ukrainien devant la façade de l'Hôtel de Ville. Ce drapeau s'y trouve à juste titre, car l'Ukraine est victime de la guerre d'agression russe. S'il n'est pas de notre ressort d'arbore aussi le drapeau palestinien, par exemple, comment expliquer la présence du drapeau ukrainien ? J'estime qu'il est parfaitement de notre compétence de proposer la mise en place d'un drapeau supplémentaire dans le cadre de la solidarité internationale. Puis-je exposer le contenu de la motion que j'ai déposée ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Non. Le vendredi 24 février 2022, la Russie a attaqué militairement l'Ukraine. Une réunion du conseil communal a été convoquée pour le lundi 26 février. Au cours de cette réunion, Monsieur le conseiller Tom Krieps (LSAP) a estimé que la Ville de Luxembourg ferait bien de se préparer à l'accueil de réfugiés en provenance de l'Ukraine. Les deux guerres – Russie/Ukraine et Israël/Gaza – provoquent des souffrances humaines indicibles. Dans le cas de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, il s'agit d'une guerre comme nous n'en avons plus connue en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. La Ville de Luxembourg s'était alors immédiatement préparée à une vague imminente de réfugiés en provenance de l'Ukraine. Les images de guerre et de destruction que nous voyons chaque jour depuis le 7 octobre 2023 sont terribles, mais je ne me souviens pas qu'une demande ait été faite ce jour-là pour qu'un autre drapeau soit hissé devant l'Hôtel de Ville en plus du drapeau ukrainien. C'est choquant. Les images terribles qui nous parviennent chaque jour nous touchent tous. Et pourtant un débat sur ce conflit ne relève pas de la compétence de la Ville. C'est pourquoi je vais soumettre au vote la proposition du collège échevinal de ne pas soumettre la motion déposée à la discussion.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : J'aurais souhaité que nous puissions avoir un débat sur le principe au sein d'une commission consultative. C'est pourquoi je propose de suspendre le vote aujourd'hui afin de pouvoir discuter du principe au sein de la commission consultative.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Je ne comprends pas vraiment pourquoi nous ne pouvons pas nous pencher aujourd'hui sur le contenu de la motion déposée par Madame la conseillère Oberweis. Non seulement le drapeau ukrainien est apposé sur la façade de l'Hôtel de Ville, mais le drapeau arc-en-ciel est également resté en place pendant 30 jours. Notre groupe s'est prononcé en faveur d'une position politiquement neutre, c.-à-d. de ne pas arbore de drapeaux, ni celui de l'Ukraine, ni le drapeau arc-en-ciel, évitant ainsi toute discussion. Puisque la Ville a pris la décision d'arbore le drapeau ukrainien, une discussion sur la demande de *déi Lénk* d'installer le drapeau palestinien sur la façade de l'Hôtel de Ville devrait également avoir lieu aujourd'hui, et la motion devrait pouvoir être soumise au vote. Ou alors il faudrait prendre la décision de renoncer à l'installation de drapeaux et d'adopter une position neutre.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : J'ai volontairement été brève dans mon intervention, car je pensais pouvoir encore présenter ma motion.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La motion ne sera pas présentée. Le texte a été envoyée à tous les membres du conseil communal. Conformément à l'article 8 de notre règlement d'ordre intérieur, le collège échevinal aurait aussi pu décider de ne pas thématiser du tout la motion aujourd'hui.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Et à quel point cela aurait-il été démocratique ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il était toutefois important pour moi d'expliquer au conseil communal la position du collège échevinal sur la base du règlement d'ordre intérieur. Nous ne sommes pas les premiers à nous pencher

sur ce principe. Je vous renvoie à cet égard au matériel de formation de l'Institut national d'administration publique (INAP), qui est très clair sur ce point. Je cite : « Qu'en est-il si la proposition concerne un objet entièrement étranger aux attributions du conseil communal ? Le collège ne devant convoquer le conseil que pour les affaires comprises dans ses attributions, il a la faculté et même le devoir de refuser une proposition qui, si elle était adoptée par le conseil, tomberait manifestement sous l'application des articles 103 et 104 de la loi communale. Il doit en être ainsi même dans le cas où le collège est saisi d'une demande de convocation du conseil faite en vertu de l'article 12 de la loi communale par la majorité des membres du conseil ou par le ministre de l'Intérieur ». J'ai tout de même fait porter ce point à l'ordre du jour afin de pouvoir expliquer la décision du collège échevinal. Le fait est que la motion déposée par Madame la conseillère Oberweis ne relève pas de la compétence du conseil communal, raison pour laquelle je sou mets maintenant au vote la proposition de ne pas soumettre la motion à la discussion.

Rien ne nous empêche cependant de nous pencher, au sein d'une commission consultative, sur le principe inscrit à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur et de discuter de l'opportunité de se donner des critères pour hisser des drapeaux à l'Hôtel de Ville. À l'occasion de la « Semaine orange », le drapeau orange avec l'inscription « Lët'z say NO to violence against women ! » sera également hissé. Je suis prête à discuter des critères y relatifs en commission consultative, ce qui nous donnera aussi l'occasion de nous pencher sur la question de savoir quelles positions politiques ne doivent surtout pas être adoptées.

Je sou mets maintenant au vote la proposition du collège échevinal de ne pas admettre à la discussion ni de voter sur la motion déposée par *déi Lénk*.

La proposition du collège échevinal est approuvée avec les voix des représentants des groupes CSV et DP, et avec les voix contre des représentants des groupes LSAP, déi gréng, déi Lénk, Piraten et ADR.

En séance non publique

XI. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

XII. AFFAIRES DE PERSONNEL DE L'OFFICE SOCIAL

Lotissements de terrains

En sa séance du 26 février 2024, le conseil communal a marqué son accord, sous le point « Urbanisme », avec plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 23 mars 2024 et publiés sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).